



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement



UNEP(OCA)/MED WG.12/3

9 Avril 1990

FRANCAIS

Original: ANGLAIS

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Réunion conjointe du Comité scientifique et  
technique et du Comité socio-économique

Athènes, 28 mai - 1er juin 1990

Rapport sur l'Etat d'Avancement du  
Plan d'Action pour la Méditerranée

(octobre 1989 - mars 1990)

Table des matières

1. Rappel des faits
2. Introduction
3. Questions financières
4. Questions administratives
5. Activités
  - 5.1 Gestion et coordination du programme du Plan d'action pour la Méditerranée:
    - a) Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles
    - b) Coordination du programme
    - c) Composante juridique
  - 5.2 Application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Protocole tellurique) et du Protocole relatif aux immersions
    - a) Application du Protocole tellurique et du Protocole relatif aux immersions
    - b) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés et mesures proposées
    - c) Projet d'annexe IV (pollution aéroportée) du Protocole tellurique
  - 5.3 Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée:
    - a) Surveillance continue de la pollution marine dans le cadre du MED POL
    - b) Implications des modifications climatiques dans la région méditerranéenne
  - 5.4 Prévention et lutte contre la pollution par les navires:
    - a) Application du Protocole relatif aux situations critiques
    - b) Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle

- 5.5 Protection du patrimoine méditerranéen commun:
- a) Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées
  - b) Le Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP)
  - c) Préservation des 100 sites historiques
- 5.6 Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne:
- a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement  
Le Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)
  - b) Planification et gestion du littoral  
Le Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)
  - c) Programmes d'aménagement côtier (PAC) en Méditerranée
- 5.7 Information
6. Date, lieu et organisation de la prochaine réunion du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique

### Annexes

- Annexe I : Position, au 31 mars 1990, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
- Annexe II : Position, au 31 mars 1990, des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs
- Annexe III: Calendrier des réunions au 1er avril 1990

## 1. Rappel des faits

La Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Athènes, 3-6 octobre 1989) a décidé de convoquer chaque année, aux mêmes dates, le Comité scientifique et technique et le Comité socio-économique afin qu'ils examinent, séparément et ensemble, l'état d'avancement du Plan d'action et qu'ils préparent les décisions des Parties contractantes. Etant donné que la présente réunion n'aura pas à examiner le programme et le budget du prochain exercice biennal, il a été décidé de convoquer cette année une réunion conjointe des deux Comités. Toutefois, l'ordre du jour permettra d'opérer une nette distinction entre les sujets relevant de la responsabilité de chaque Comité, en sorte que les divers experts puissent prendre part aux séances ainsi qu'il conviendra.

## 2. Introduction

Le présent rapport expose succinctement les activités qui ont été menées depuis la dernière réunion des Parties contractantes (Athènes, 3-6 octobre 1989). Des commentaires et des rectifications factuelles concernant le présent rapport devraient être transmis au secrétariat au début de la réunion.

## 3. Questions financières

1. Contrairement à la situation financière critique de l'exercice biennal 1988/1989, l'année 1990 a permis d'enregistrer une amélioration dans le versement des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. L'Italie a acquitté ses arriérés à la suite de l'intervention pressante du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et vice-président du Bureau des Parties contractantes. Les sommes recueillies en 1990 se montaient au total, en date du 31 janvier 1990, à 1.700.692 dollars E.U. Toutefois, au 1er avril 1990, aucune Partie contractante n'avait versé sa contribution 1990. Il est escompté que, pour qu'on ne soit pas confronté à la même situation que celle du dernier exercice biennal, les Parties contractantes se conformeront aux diverses demandes formulées par les réunions ordinaires et par le Bureau en sorte que les contributions soient versées au 30 avril de chaque année.

2. La position des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée figure à l'annexe I du présent rapport.

## 4. Questions administratives

1. Comme il était mentionné dans le rapport sur l'état d'avancement soumis à la dernière réunion des Parties contractantes, la nouvelle procédure simplifiée d'approbation des révisions de projet a été convenue. Le nouveau système impliquait que les sept projets MED venaient à échéance le 31 décembre 1989 et un nouveau projet intérieur englobant toutes les activités du PAM pour la période allant du 1er janvier 1990 au 31 décembre 1991 a été approuvé en conséquence. Le versement des fonds pour les activités devant être gérées par les Centres

d'activités régionales de l'Unité MED (CAR/PAP, CAR/PB, CAR/ASP, etc.) ou les organisations (OMI, FAO, AIEA, OMS, OMM, COI, etc.) a été effectué en vertu de mémorandums d'accord s'inscrivant dans le projet principal entre l'Unité MED et ces Centres ou organisations.

2. Ces nouvelles dispositions:

- renforceront la fonction de coordination de l'Unité MED, son contrôle sur la mise en oeuvre du programme du PAM et sur l'utilisation des fonds disponibles;
- simplifieront les procédures administratives du Siège lors de l'approbation et de la révision du document de projet sous-tendant toutes les activités du PAM, et
- ménageront à l'Unité MED une plus grande marge de responsabilité et de souplesse pour gérer le programme et les fonds relatifs au PAM.

5. Activités

5.1 Gestion et coordination du programme du Plan d'action pour la Méditerranée

a) Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles

1. Conformément à la décision E.9.4 de la Sixième réunion des Parties contractantes (Athènes, octobre 1989), une consultation officieuse sur l' "Initiative de l'Adriatique" a été organisée à Athènes par le secrétariat, du 18 au 20 décembre 1989. Des représentants de l'Albanie, de la Grèce, de l'Italie, de la Yougoslavie et de la CEE ont pris part à cette réunion. Deux documents principaux rédigés par le secrétariat ont été soigneusement examinés: le premier portait sur "La mer Adriatique: panorama de l'oeuvre entreprise dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée" et le deuxième sur le "Programme de mise en oeuvre de l'Initiative de l'Adriatique dans le contexte du Plan d'action pour la Méditerranée - 1989-1995". Le programme proposé pour l'Initiative de l'Adriatique ainsi que le calendrier de sa mise en oeuvre ont été remaniés et adoptés.

La réunion a en outre estimé que l'Initiative de l'Adriatique pourrait nécessiter un mécanisme de coordination. Le Coordonnateur a avisé la réunion que certaines activités étaient déjà incluses dans le plan de travail et le budget du PAM pour 1990 et 1991 et qu'elles seraient réalisées au titre de contribution du PAM à l'Initiative de l'Adriatique. Il appartenait aux quatre pays concernés, et notamment à l'Italie, d'inviter l'Unité à prendre part aux développements à venir. Toute participation supplémentaire, notamment si elle entraînait des incidences budgétaires et du temps en personnel, ne pourrait être entreprise sans consulter le Bureau au préalable. En tout cas, étant donné que

le programme proposé était complexe et vaste, on ne pouvait escompter de l'Unité qu'elle jouât un rôle central de coordination pour son exécution. De plus, le Coordonnateur a exprimé l'espoir que les fonds seraient dégagés pour financer ses éléments les plus urgents.

Le rapport de la réunion figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.10/4.

2. Au cours de la réunion du Caire (février 1990), le Bureau des Parties contractantes est convenu de l'utilité des actions entreprises pour étendre l'"Initiative de l'Adriatique" à l'Albanie et la Grèce par des contacts bilatéraux et autres, et il a invité le PNUE à poursuivre son rôle d'appui à l'Initiative tant aux niveaux technique et scientifique qu'organisationnel et financier.

3. Une réunion chargée d'examiner le projet relatif aux ONG s'est tenue à Marseille le 17 octobre 1989 avec l'équipe de l'Université d'Aix-Marseille ainsi qu'avec le représentant de la France, qui cofinance le projet, le président du BEE et des représentants de deux ONG (Europa Nostra et l'Association régionale pour la protection de l'environnement de la France du Sud-Est).

La réunion est convenue des développements ultérieurs du projet: traduction du document de base en anglais, réunion d'un groupe de planification de quelque 12 ONG importantes les 2 et 3 mai 1990 en vue de déterminer la structure précise du Forum des ONG. La France a accepté de financer le groupe de planification, mais il reste à assurer le financement du Forum.

4. Une consultation s'est tenue à Gênes, le 18 octobre 1989, avec la Commission pour la célébration du 500e anniversaire de la découverte de l'Amérique (Colombienne) en 1992.

On escompte que l'exposition organisée à cette occasion suscitera des participations nationales et internationales. Les Nations Unies, l'UNESCO et l'OMI ont confirmé leur participation. La Commission dispose d'un fonds de 250 millions de dollars E.U. La liste des réunions doit être approuvée par un comité scientifique qui est encore en voie de constitution. La réunion a exprimé son intérêt pour deux sujets qui pourraient être associés à Gênes, au PAM et à la mer:

A. Une réunion (fin 1991 éventuellement) des mers régionales de la Méditerranée, des Caraïbes et de l'Amérique latine afin de comparer leurs politiques et leurs réalisations. Cette proposition a été faite par le professeur Fierro, responsable de la Structure focale italienne pour le PAP, comme une occasion d'inviter à Gênes des experts des pays latino-américains.

- B. Un symposium international sur les substances cancérigènes, tératogènes et mutagènes dans le milieu marin. Les substances recensées sur la liste du Protocole tellurique doivent faire l'objet d'une évaluation et de propositions de mesures au cours de l'année 1990. Le professeur Santi, président de la Société italienne contre le cancer, est assuré d'obtenir l'appui de l'Italie et de l'OMS (Genève et CIRC) pour implanter un centre permanent de recherche en ce domaine. Il s'est proposé de rédiger les grandes lignes d'un projet en tenant compte du calendrier et des besoins du PAM; ce projet serait soumis au comité scientifique de Colombus 92.

5. La deuxième réunion des directeurs des Centres d'activités régionales (CAR) a eu lieu à Athènes du 17 au 19 février 1990. Cette réunion avait pour objet de permettre un échange de vues sur les modalités d'application des décisions de la dernière réunion des Parties contractantes et de convenir d'un plan de travail et d'un calendrier pour l'exercice biennal 1990/1991. Le rapport de la réunion figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.13/2.

6. Le nouveau Bureau des Parties contractantes s'est réuni au Caire, du 19 au 20 février 1990. La réunion était présidée par S.E. M. A. Ebeid, ministre des Affaires ministérielles, ministre d'Etat pour le développement administratif et ministre chargé de l'Environnement de l'Egypte. La réunion a examiné les progrès réalisés depuis la dernière réunion des Parties contractantes. Le rapport de la réunion figure sous la cote UNEP/BUR/36/4.

b) Coordination du programme

1. Au cours de la Sixième réunion des Parties contractantes (Athènes, octobre 1989), la délégation italienne a exprimé l'avis qu'il fallait étendre la coordination des activités du PAM aux bassins maritimes attenants, et notamment à la mer Noire. La question a été de nouveau soulevée à la réunion du Bureau (Le Caire, février 1990) au cours de laquelle le Bureau a remercié le vice-président (Italie) des renseignements fournis et est convenue de l'utilité des démarches entreprises. Il a invité les deux vice-présidents à poursuivre les contacts exploratoires afin de dégager les perspectives d'une coopération plus étroite dans le domaine de l'environnement aux niveaux régional et sous-régional.

2. Un Séminaire sur la protection des zones littorales de la Communauté européenne (Marseille, 16-18 octobre 1989) a été organisé par la présidence française de la CEE. Y ont pris part deux hauts fonctionnaires désignés par chaque pays, l'un responsable de l'environnement et l'autre de la planification régionale. Le PNUE (PAM), l'UNESCO (MAB), la Commission d'Oslo et de Paris, l'OCDE et huit ONG étaient également invités. La présence de M. Brice Lalonde, lors

de la deuxième journée, témoignait de l'importance que la France attachait à cette consultation. Le ministre français s'est adressé à la réunion et a offert un dîner, avec le maire de Marseille, M. Vigouroux.

Les examens par pays ont été extrêmement francs et utiles; ils ont mis en lumière les différences fondamentales entre les rives Nord et Sud (ou méditerranéenne) du pourtour européen. Dans le nord, les politiques de gestion du littoral sont opérantes, alors que dans le Sud elles sont très souvent éludées. Il s'est dégagé un accord général sur la valeur de l'approche "Trust national/Conservatoire du littoral", sur les dangers d'une décentralisation complète, notamment quand de vastes projets financés par des fonds structurels de la CEE sont uniquement supervisés par les autorités locales.

Le ministre a également tenu à présenter le volume tout juste publié par la France et intitulé "La protection de l'environnement méditerranéen - Contribution de la France" comme un exemple de ce que d'autres pays pourraient faire. Le haut fonctionnaire de la CEE a, pour la première fois, offert d'organiser une réunion de coordination avec le PAM après l'adoption du programme communautaire MEDSPA.

3. Le Grand Orient de France a organisé une réunion sur le bassin méditerranéen au XIXe siècle (Nice, 30 novembre - 2 décembre 1989). Le thème abordé était celui de la coexistence des cultures. Le Coordonnateur a donné une conférence pour exposer les efforts déployés par le PNUE pour développer les liens entre les Etats côtiers sur des sujets d'intérêt commun, à savoir la protection de l'environnement et la gestion des zones littorales.

4. Les Journées d'étude de la Banque mondiale sur le Programme environnemental pour la Méditerranée se sont tenues à Paris les 7 et 8 décembre 1989. La première phase du Programme environnemental pour la Méditerranée (PEM), parrainé par la Banque mondiale et par la Banque européenne d'investissement, a été présentée aux participants provenant de 14 Etats côtiers méditerranéens et de la CEE. La réunion a accepté le rapport de la Banque, sous réserve d'un certain nombre de rectifications factuelles qui ont été réclamées. S.E. M. A. Ebeid, président du Bureau, a effectué une déclaration liminaire.

Le Coordonnateur du PAM a confirmé le désir du PNUE de poursuivre son étroite coopération avec la Banque mondiale, ainsi que le prévoit la lettre d'accord signée par le Directeur exécutif du PNUE et par M. Thalwitz, vice-président de la Banque pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, le 12 juillet 1989. M. Thalwitz a salué le franc appui fourni par le PNUE et a promis que la Banque continuerait à oeuvrer de concert avec le PNUE à propos de la Méditerranée.



5. L'ASPEN Institute Italia a organisé une réunion à Marseille, les 10-12 décembre 1989, consacrée à "Une stratégie à moyen terme pour la coopération méditerranéenne". La réunion était convoquée par le ministre italien des Affaires étrangères en sa qualité de président de l'ASPEN Italia. Elle était co-présidée par M. Edgar Pisani, président de l'Institut du monde arabe, Paris, et par M. S. Berlinguer, secrétaire général de la présidence de la République, Rome. Les participants ont examiné la coopération méditerranéenne à la lumière des évolutions intervenues en Europe de l'Est qui sont perçues par les pays arabes comme une menace à l'encontre des relations Nord-Sud traditionnelles. M. De Michelis a proposé que soit assigné un objectif de 1% du PNB pour l'aide extérieure des pays de la CEE (25% pour l'Europe de l'Est, 25% pour les partenaires méditerranéens et 50% pour le reste du monde), soit un doublement des ressources, en tirant parti de l'essor économique escompté du Grand Marché de 1992. La réunion a adopté une déclaration finale. Elle recommande notamment d'"appuyer le Plan d'action pour la Méditerranée et, en particulier, le Plan Bleu, et elle est convaincue que le niveau actuel de financement est tout à fait insuffisant pour répondre à la gravité des questions en jeu".

Le ministre a convoqué une consultation entre huit institutions et organisations présentes à la réunion et il a proposé un meilleur échange d'informations sur leurs programmes respectifs. ASPEN Italia s'est proposé de desservir cet échange. Le Coordonnateur du PAM était invité à participer à la réunion. Il y a exposé l'expérience du PAM, y compris le recentrage, les projets pilotes côtiers, la participation de la Banque mondiale et de la BEI.

c) Composante juridique

1. S'agissant de la décision (A.3.3) de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Athènes, 3-6 octobre 1989) relative au projet de protocole sur l'exploration et l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (protocole offshore), le secrétariat a adressé à toutes les Parties contractantes et aux organisations concernées des invitations à la réunion du Groupe de travail d'experts dont la tenue était prévue à Athènes du 7 au 11 mai 1990. Le projet de protocole, avec les observations reçues des Parties contractantes, sera examiné et finalisé par le Groupe de travail. Sur la base des progrès réalisés, le Bureau prendra une décision quant à la date et au lieu de la Conférence de plénipotentiaires chargée d'examiner le projet de protocole.

2. Les 4 et 5 décembre 1989, une consultation s'est tenue avec l'OMI et diverses questions y ont été soulevées:

a) A propos des mouvements transfrontières de déchets dangereux (décision de la dernière réunion des Parties contractantes), l'OMI estime qu'il sera difficile d'obtenir des données significatives. Elle suggère que l'Unité de coordination s'adresse au Bureau maritime international de la Chambre internationale de commerce.

b) S'agissant de la décision (A.3.4) des Parties contractantes sur la suite à donner concernant les ordures des navires, l'OMI a assumé cette fonction avec les lignes directrices sur l'annexe V à la Convention MARPOL et elle a invité le PAM à prendre l'initiative d'une enquête correspondant à celle menée par la Commission de la Baltique. La Chambre internationale de la marine marchande (CIMM), à Londres, pourrait être une source de données pertinentes.

c) S'agissant de la décision (A.3.6 et 8) sur le Protocole relatif aux immersions, l'OMI a confirmé que le Protocole de Londres sur l'immersion poursuit l'objectif de modifier son rôle et d'obtenir un mandat élargi afin de répondre également à l'élimination des déchets en général. Toutefois, cela pourrait créer des conflits avec le rôle d'autres organisations et, en Méditerranée, avec la Convention de Barcelone.

3. La position, au 31 mars 1990, des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs figure à l'annexe II au présent rapport.

#### 5.2 Application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Protocole tellurique) et du Protocole relatif aux immersions

##### a) Application du Protocole tellurique et du Protocole relatif aux immersions

1. Le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique a été ratifié par Malte le 2 mars 1989 et approuvé par la Jamahiriya arabe libyenne le 6 juin 1989, ce qui porte à quatorze le nombre total de Parties contractantes ayant ratifié, approuvé le Protocole ou y ayant adhéré.

2. Des renseignements ont été reçus d'un certain nombre de Parties contractantes sur leurs législations nationales existantes se rapportant aux prescriptions du Protocole tellurique.

3. Il n'a été reçu des Parties contractantes aucun renseignement concernant les nouvelles réglementations liées à l'application des critères de qualité du milieu ou des normes d'émission adoptés.

4. Le secrétariat continue à offrir aux Parties contractantes l'aide dont elles pourraient avoir besoin en vue de l'application des critères de qualité du milieu ou des normes d'émission récemment adoptés.

5. S'agissant du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, le secrétariat n'a reçu des Parties contractantes aucun renseignement sur la désignation des "autorités compétentes" à la suite de la réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique (Athènes, 26-30 juin 1989).

6. Le secrétariat n'a reçu des Parties contractantes aucun renseignement sur les experts et institutions susceptibles de fournir une assistance technique en matière d'immersion des déchets en mer et de méthodes de remplacement pour l'élimination des déchets, à la suite de la réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique.

7. En 1990, le secrétariat a reçu le rapport annuel de la France sur les activités d'immersion pour l'année 1988 et le rapport annuel d'Israël sur les activités d'immersion pour l'année 1989.

#### Mise en oeuvre des activités prévues par le plan de travail relatif au Protocole tellurique

1. Les versions finales des questionnaires pour l'enquête sur les polluants d'origine tellurique ont été soumises aux pays en juin 1989, et des préparatifs ont commencé pour des visites d'experts visant à aider à remplir ces questionnaires.

2. Les résultats du projet pilote sur certains émissaires sous-marins ont été examinés par un groupe restreint d'experts OMS/PNUE qui s'est réuni à Madrid du 3 au 5 juillet 1989 (OMS ref. ICP/CEH 085). La réunion a approuvé l'ébauche de lignes directrices pour les émissaires sous-marins en Méditerranée, avec leur champ d'application et leurs principes de base. L'avant-projet de ces lignes directrices a été examiné par la Consultation OMS/PNUE sur les programmes et mesures pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Alexandrie, 5-9 novembre 1989), à laquelle assistaient 18 participants provenant de 10 pays méditerranéens (OMS réf. ICP/CEH 082). Des dispositions en vue de l'établissement de la version remaniée ont commencé à être prises.

3. L'avant-projet de lignes directrices pour l'épuration des effluents contenant des substances de l'annexe I et le projet remanié de lignes directrices pour l'autorisation de rejet de déchets liquides dans la mer Méditerranée ont fait l'objet d'un examen approfondi par un groupe restreint d'experts OMS/PNUE qui s'est réuni à Athènes du 22 au 24 juin 1989 (OMS réf. ICP/CEH 065). Des versions remaniées de l'un et l'autre document ont fait l'objet d'un nouvel examen lors de la Consultation d'Alexandrie de novembre 1989. L'établissement de la version finale des deux documents selon les recommandations de la Consultation a démarré au début 1990.

4. Des travaux préparatoires ont également été amorcés pour l'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les microorganismes pathogènes; il est prévu que la première rédaction de ce document sera examinée par un groupe restreint d'experts à la fin de 1990.

5. Des travaux préparatoires ont en outre démarré pour l'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances cancérigènes/térogènes/mutagènes, dont il est prévu que la première rédaction sera examinée au début de 1991. Ce travail est réalisé en étroite collaboration avec le Siège de l'OMS qui élabore actuellement un document traitant de ce sujet au niveau mondial pour le GESAMP.

6. Un projet d'annexe IV du Protocole tellurique définissant les conditions d'application de ce dernier à la pollution aéroportée a été rédigé par un consultant en coopération avec l'OMM et il est soumis à la présente réunion conjointe des Comités sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.12/5.

#### Etudes pilotes de surveillance continue

1. Le projet pilote sur la surveillance continue des polluants marins cancérigènes, térogènes et mutagènes à certains sites "critiques" a démarré à la fin de 1989 avec la participation de 3 institutions italiennes, d'une institution espagnole et d'une institution yougoslave. Les résultats d'un certain nombre de projets de recherche devraient également contribuer à cette activité.

2. Les préparatifs ont commencé pour l'organisation du projet pilote sur la surveillance continue des détergents dont le lancement est prévu pour la fin de 1990.

3. Une réunion restreinte s'est tenue à Haifa en juin 1989 afin d'examiner les résultats de l'étude pilote sur les matières synthétiques persistantes. La plupart des données recueillies concernaient les ordures sur les plages; certaines données sur les ordures du fond de la mer et des ordures flottantes ont également été collectées. Les conclusions de la réunion ont été les suivantes:

- a) Les matières plastiques constituent l'élément prédominant des ordures marines et côtières (de 65 à 75% dans la plupart des cas) et peuvent être attribuées à leur usage généralisé. Ces matières pourraient avoir une origine terrestre ou maritime qui devrait par conséquent être considérée comme l'objectif prioritaire dans la lutte contre les ordures marines.
- b) En se fondant sur l'utilisation originelle des récipients en plastique avant qu'ils ne soient éliminés comme détritiques, et sur les étiquettes et inscriptions qu'ils présentent, il est possible de déterminer s'ils sont d'origine terrestre ou maritime.

- c) En se fondant sur la composition des ordures, la plupart des participants à l'exercice ont estimé que la majeure partie des ordures côtières en Méditerranée est d'origine terrestre. Si cette impression s'avérait être juste lors des investigations futures, on pourrait en conclure que les ordures côtières en Méditerranée sont différentes de celles trouvées sur les rivages de l'Atlantique Est, lesquelles sont le plus souvent d'origine maritime.
- d) La quantité des ordures dépend en grande partie des activités humaines sur la plage étudiée. Plus une plage est proche d'une agglomération urbaine et plus elle est polluée. Le vent constitue un autre facteur dont il convient de tenir compte.
- e) Les houles des intempéries repoussent les ordures au fond des plages et parfois au-delà de celles-ci vers l'intérieur des terres. Ce processus entraîne une réduction de la quantité des ordures pendant l'hiver. Sur de nombreuses plages de la Méditerranée, les activités récréatives estivales provoquent une augmentation des ordures côtières. Ces deux processus conditionnent les variations saisonnières de la quantité des ordures sur les plages.

Les résultats de l'étude sont actuellement exploités pour préparer le document d'évaluation sur les matières synthétiques persistantes.

#### Documents d'évaluation de la pollution et critères de qualité du milieu

1. Depuis la dernière réunion conjointe (juin 1989), les recommandations concernant les mesures communes de lutte contre la pollution par les huiles lubrifiantes usées, le cadmium et les composées de cadmium, les composés organostanniques et les composés organohalogénés ont été adoptées par les Parties contractantes à leur Sixième réunion ordinaire tenue à Athènes en octobre 1989 (UNEP(OCA)/MED IG.1/5).

2. Le document d'évaluation sur l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés, assorti des mesures proposées, a été finalisé et il est présenté à la présente réunion sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.12/4.

3. La première version de l'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances radioactives, avec les mesures proposées, est en cours de préparation par un consultant et elle sera prête et adressée à toutes les Parties contractantes d'ici la fin de 1990.

4. La première version de l'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les organismes pathogènes est en cours d'élaboration et sera examinée par un groupe restreint d'experts à la fin de 1990.

5. Des travaux préparatoires ont en outre commencé pour l'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances cancérigènes/térogènes/mutagènes. Il est prévu que l'avant-projet du document sera examiné au début de 1991 et qu'il y sera tenu compte des résultats du projet pilote lancé à la fin de 1989.

6. La première version de l'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les matières synthétiques persistantes est en cours de finalisation à l'aide des résultats de l'étude pilote ainsi que des conclusions de la réunion d'étude tenue à Haïfa en juin 1989. Le document sera prêt d'ici la fin de 1990 et sera alors distribué à toutes les Parties contractantes.

7. Des travaux préparatoires ont également démarré pour l'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les éléments énumérés à la rubrique 1 de l'annexe II du Protocole tellurique.

#### Sujets de recherche et d'étude

1. En 1989, 137 projets au total étaient en cours d'exécution et 39 ont été achevés, avec une dépense totale de 286.000 dollars E.U. Sous la présente rubrique, on n'envisagera que les activités de recherche plus directement liées à l'application du Protocole tellurique. D'autres activités sont traitées à la rubrique 5.3 a).

##### Activité B

Projets achevés en 1989	- 1
Projets en cours au 31 décembre 1989	- 0
Contribution 1989	- 0

Le projet achevé au titre de cette activité portait sur la mise au point de méthodes d'évaluation permanente des charges polluantes.

##### Activité C

Projets achevés en 1989	- 2
Projets en cours au 31 décembre 1989	- 4
Contribution 1989	- 7.000 dollars E.U.

Les projets achevés et en cours traitaient des divers aspects de l'intercomparaison des techniques de surveillance continue des eaux côtières conchylicoles et à usage récréatif en relation avec la mise au point de critères de qualité du milieu.

##### Activité D

Projets achevés en 1989	- 5
Projets en cours au 31 décembre 1989	- 15
Contribution 1989	- 39.000 dollars E.U.

Les projets portaient sur deux domaines distincts: a) effets sanitaires associés aux eaux marines côtières et aux coquillages atteints par une contamination microbiologique, et b) effets sanitaires associés aux produits comestibles de la mer présentant une contamination chimique. Un certain nombre de projets exécutés au titre de cette activité étaient également appuyés par des subventions accordées par des autorités locales et régionales (à la suite de recommandations de l'OMS) en plus de l'assistance MED POL à rôle catalyseur.

Les études épidémiologiques en cours au titre de cette activité ont été examinées lors d'une réunion consultative tenue à Malte du 13 au 16 décembre 1989 (OMS réf. ICP/CEH 083).

#### Activité E

Projets achevés en 1989	- 0
Projets en cours au 31 décembre 1989	- 4
Contribution 1989	- 0

Les quatre projets en cours au titre de cette activité et dont l'achèvement est prévu en 1990 traitent de la conception des émissaires sous-marins, des huiles lubrifiantes usées dans les effluents, de l'évaluation de l'impact sur l'environnement en rapport avec la santé dans certains projets de développement, et de la pollution côtière par les déchets solides.

#### Activité G

Projets achevés en 1989	- 9
Projets en cours au 31 décembre 1989	- 29
Contribution 1989	- 56.000 dollars E.U.

2. Les projets, qu'ils soient achevés ou en cours, portent sur une vaste gamme de sujets dans les domaines suivants: a) la relation entre les niveaux et les effets de certaines substances à l'égard de l'homme et des biotes marins; b) les facteurs environnementaux influant sur la cancérogénicité/mutagénicité de certaines substances; c) l'étude des effets toxiques du cuivre, du zinc, du plomb, du chrome, du cadmium et du sélénium sur divers organismes marins; d) l'étude des mécanismes de bioprotection dans les organismes; e) la bioaccumulation des composés organostanniques, cadmiques, mercuriels et organophosphorés dans les organismes marins; f) la toxicité in situ des dispersants d'hydrocarbures; g) les effets des pesticides carbonatés et organophosphorés sur les invertébrés marins; et h) les métallothionéines.

#### b) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés et mesures proposées

Au titre de ce sujet (point 5.2 b) de l'ordre du jour), un document séparé est soumis à la réunion sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.12/4.

c) Projet d'annexe IV (pollution aéroportée) du Protocole tellurique

Au titre de ce sujet (point 5.2 c) de l'ordre du jour), un document séparé est soumis à la réunion sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.12/5.

5.3 Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée

a) Surveillance continue de la pollution marine dans le cadre du MED POL

Programmes nationaux de surveillance continue

1. A la fin janvier 1990, dix programmes nationaux de surveillance continue relatifs à l'année 1989 avaient été finalisés avec les pays suivants: Algérie, Chypre, Egypte, Grèce, Israël, Liban, Malte, Syrie, Tunisie et Yougoslavie. Les Coordonnateurs nationaux de France, de Monaco, d'Espagne et d'Italie ont avisé que, bien qu'un accord en bonne et due forme ne fût pas nécessaire, un réseau de stations de surveillance existait dans leurs pays respectifs et que des renseignements et des données seraient transmis à l'Unité de coordination. Entre janvier 1989 et mars 1990, des données de la surveillance continue ont été soumis à l'Unité par les pays ci-après: Algérie, Chypre, Egypte, Grèce, Israël, Italie, Liban, Malte, Maroc, Syrie et Yougoslavie.

2. Au cours de l'année 1989, le secrétariat, directement ou par l'entremise des organisations coopérantes, a fourni une assistance soit en espèces soit en équipement et matériel aux pays qui avaient mis au point l'accord de surveillance continue pour un montant total de 372.390 dollars E.U. L'assistance octroyée au titre de la surveillance continue s'est répartie comme suit, en dollars E.U.: Algérie: 35.000; Chypre: 31.400; Egypte: 60.000; Grèce: 10.185; Israël 55.000; Liban: 25.000 Malte: 22.470; Syrie: 26.500; Tunisie: 44.000; et Yougoslavie: 62.835. Dans de nombreux cas, les chiffres ci-dessus ne représentent que les fonds engagés, si bien qu'on pourrait avoir affaire à des modifications minimales une fois les factures définitives réglées.

3. S'agissant des activités en rapport avec la surveillance continue du transfert de la pollution par voie atmosphérique, en 1989 trois pays (Chypre, Israël et Yougoslavie) ont inclus ce type de surveillance dans leurs accords nationaux de surveillance continue et un certain nombre de pays (comme Malte, la Tunisie, la Turquie) en sont au stade de la planification de la surveillance de la pollution aéroportée. Pour appuyer ces efforts nationaux, cinq échantillonneurs d'aérosols de grand volume ont été fournis à Chypre, Israël, Malte et à la Yougoslavie au début de 1990. Pour une meilleure coordination des activités régionales dans ce domaine, des agents de liaison ont été nommés à Chypre, en Espagne, en France, en Israël, au Maroc, en Tunisie, en Turquie et en Yougoslavie.



4. Dans le cadre des activités préparatoires liées aux Xèmes Journées d'étude CIESMM/COI/PNUE sur la pollution de la Méditerranée, qui doivent se tenir à Perpignan à l'occasion du Congrès et de l'Assemblée générale de la CIESMM (15-20 octobre 1990), une réunion restreinte a eu lieu à Athènes avec les deux principaux intervenants qui prépareront un exposé-débat sur, respectivement, "Les problèmes de pollution en mer Méditerranée et les priorités correspondantes en matière de recherche" et "Les stratégies de surveillance continue de la pollution marine". Compte tenu du vaste domaine traité dans ces deux exposés et du grand nombre de scientifiques qui assisteront à ces Journées d'étude, les conclusions des débats seront intégrées dans le bilan des composantes "surveillance continue" et "recherche" du MED POL qui permettra à l'Unité MED de proposer aux Parties contractantes la suite à donner au programme MED POL - Phase II.

5. Une réunion s'est déroulée à Zagreb le 20 février 1990 afin d'examiner et de remanier le programme national de surveillance continue de la Yougoslavie. Il est prévu que, à l'avenir, des réunions analogues se tiendront dans d'autres pays participant au MED POL.

#### Assurance de la qualité des données

1. En 1989, deux stages ont eu lieu au MESL-LIRM, Monaco, sur l'analyse des hydrocarbures chlorés (10-28 juillet) et des hydrocarbures de pétrole (11-29 septembre). Une formation complémentaire pour spécialistes a été délivrée à propos des analyses de composés organostanniques (3-6 juillet). Ce sont, au total, onze stagiaires provenant de six pays méditerranéens qui ont été accueillis par le laboratoire de Monaco.

2. Des fonctionnaires du MESL ont effectué des missions prolongées d'assurance de la qualité au Maroc et en Egypte afin de mettre en oeuvre les analyses de métaux en traces et de contaminants organiques et de fournir des conseils à ce sujet.

3. Une méthode de référence PNUE/COI/AIEA pour les études de pollution marine (numéro 57) à propos des "Programmes de surveillance continue des contaminants à l'aide des organismes marins: assurance de la qualité et bonne pratique de laboratoire" a été mise au point et sera publiée dans le courant 1990.

4. Le Programme d'assurance de la qualité mis en oeuvre en 1989 sera prolongé en 1990. Des stages de formation et des missions d'experts sont prévus, avec des exercices d'interétalonnage, afin d'évaluer les progrès respectifs des laboratoires et les analystes concernés.

## Interétalonnage

1. Quatre exercices d'interétalonnage se sont achevés en 1989. Les rapports ont été publiés et comportent un examen des résultats pour les hydrocarbures chlorés dans le sédiment marin SD-M-2/OC (Rapport de l'exercice d'interétalonnage du LIRM, n° 42, décembre 1989) et l'homogénat de thon IAEA-351 (Rapport de l'exercice d'interétalonnage LIRM, n° 44, décembre 1989). Les résultats de l'interétalonnage pour les métaux en traces dans SD-M-2/TM et dans l'homogénat de thon IAEA-350 font actuellement l'objet d'un traitement par un programme informatique récemment établi qui permet une appréciation statistique des données.

2. Un sédiment marin provenant d'une baie contaminée de la Méditerranée a été préparé en 1989 comme matériel d'interétalonnage et sera distribué au début de 1990 à tous les laboratoires MED POL de surveillance continue.

3. En outre, on a commencé à préparer du tissu de moule contaminé provenant d'un site côtier de la Méditerranée pour servir de matériel d'interétalonnage. Ce matériel sera distribué à la fin de 1990.

4. La banque MED POL de normes et matériels de référence (disponibles auprès du MESL de Monaco) continue à s'étoffer et comprend actuellement plus de 350 matériels. Ceux-ci sont, sur demande, mis à la disposition des laboratoires de l'ensemble de la région.

5. En 1989, la qualité des données et la participation ont continué à s'améliorer pour les analyses de métaux en traces. Il est toutefois apparu que les analyses de contaminants organiques réclament davantage d'attention et, à l'avenir, il conviendra de s'attacher soigneusement à ce groupe de contaminants. Au cours du présent exercice biennal, un certain nombre de réunions techniques et de méthodes de référence supplémentaires sont prévues en vue de renforcer le programme de dosage de contaminants organiques. De plus, de nouvelles normes et de nouveaux matériels de référence seront délivrés à tous les laboratoires participant à ces travaux. Les hydrocarbures de pétrole seront inclus dans les exercices d'interétalonnage de routine. Des exercices à l'intention de spécialistes seront également menés sur les composés organostanniques dans l'eau et les sédiments et sur le mercure organique dans les biotes.

## Entretien

L'ingénieur chargé de l'entretien des instruments, basé au MESL (du LIRM, AIEA) de Monaco, a poursuivi des visites régulières aux institutions participant au MED POL au cours de l'année 1989. Outre les visites de routine et d'urgence pour les instruments de laboratoire et de terrain, l'ingénieur basé au MESL a continué à se charger de l'entretien des ordinateurs WANG fournis au CAR/ASP de Tunis, au ROCC de Malte et au CAR/PAP de Split.

### Traitement des données MED POL

1. Au cours des quatre dernières années, toutes les activités de traitement des données MED POL ont été réalisées en PC, passant progressivement des appareils PC-AT compatibles (utilisés initialement) au matériel à base PC-386 plus performant. La majeure partie du logiciel a continué à être développé au sein de l'Unité en se fondant sur les produits commerciaux.

2. Les principales activités de traitement de données comprennent: maintien des stocks de données (accords, rapports, activités de recherche/bourses/formation, matériel, bibliographies) en structures articulées sur les bases de données, manipulation/interrogation/notification/présentation graphique des données, analyse des données, présentation plus élaborée (notamment en cartes et graphiques) et réseau de communication avec les pays.

3. Les données sur les accords de surveillance continue MED POL-Phase II ont été régulièrement introduites en base de données, au titre d'activité de routine en cours pour chaque accord signé reçu. Ces données comprennent les caractéristiques des stations, les paramètres et matrices étudiés, la fréquence des mesures, les institutions en jeu et d'autres informations pertinentes. A l'heure actuelle, les données portent sur un total de 13 pays méditerranéens et sur la période allant de 1983 à 1989, et elles englobent les sources de pollution, les eaux côtières et les zones de référence.

4. Les données de la surveillance continue de la pollution de MED POL - Phase II concernant les paramètres microbiologiques, les métaux lourds et les hydrocarbures ont également été régulièrement introduites en base de données à mesure qu'elles étaient reçues des pays méditerranéens. Cette base de données (en comportant plus de 20.000) est tenue à part de celle sur les accords de surveillance, et sa structure est légèrement plus détaillée.

5. Les données de MED POL - Phase I (qui ont déjà été transférées sur support PC) servent, conjointement à celles de la Phase II, à des fins d'évaluation, mais elles sont tenues à part jusqu'à présent.

6. Sur la base de l'expérience passée, de nouvelles structures renforcées sont actuellement conçues tant pour les accords que pour les formulaires de notification des données. Un projet de manuel (décrivant les formulaires numériques) a été établi en coopération avec des experts yougoslaves du MED POL, à la suite de la réunion consultative organisée à Zagreb (18 octobre 1989) sur "le traitement des données du programme national yougoslave de surveillance continue". En prolongement de cette réunion, les formulaires déjà existants seront transférés sur support magnétique afin d'accélérer la procédure de traitement des données.

7. Le logiciel d'application recherche/bourses/formation et matériel qui avait été développé précédemment a été amélioré comme il convenait.

8. Les deux bases de données bibliographiques informatisées ont été compilées dans le cadre d'une revue de la littérature scientifique mondiale (recherche documentaire manuelle et informatisée): Pollution marine par les composés organostanniques (publié comme n° 35 de la Série des rapports techniques du PAM, 707 références), et Pollution aquatique par les composés organophosphorés (sous presse, 882 références). Une troisième base de données bibliographiques, Ordures marines/Débris marins est en préparation; l'entrée des données est en cours et il est prévu que l'impression aura lieu dans le courant 1990. L'établissement d'une bibliographie sur l'Adriatique a été également amorcé lors d'une réunion tenue à Zagreb (17 octobre 1989) avec les autorités yougoslaves; l'Italie est également incluse dans cette activité conjointe.

9. En ce qui concerne l'analyse scientifique et la présentation graphique des stocks de données, au cours de la période 1989-90 de fréquentes consultations ont eu lieu avec les scientifiques et spécialistes (par ex., la réunion consultative avec deux experts sur le traitement et l'analyse scientifique des données relatives aux métaux lourds qui s'est tenue à Athènes les 12-13 janvier 1990), et du matériel et logiciel supplémentaires ont été achetés.

10. L'utilisation des communications du réseau informatique et de ses moyens (courrier électronique, accès en direct aux bases de données mondiales) a aussi été réalisée. L'accès à de tels moyens avait été instauré précédemment, mais des progrès importants ont été accomplis en 1989 avec l'utilisation officielle des services disponibles. En dehors des bureaux des Nations Unies, des communications ont été également instaurées avec quelques pays. Il est prévu que d'importantes initiatives seront prises dans le proche avenir avec l'appui des structures focales de chaque pays.

### Sujets de recherche et d'étude

En 1989, 137 projets au total étaient en cours d'exécution et 39 ont été achevés, avec une dépense totale de 286.000 dollars E.U. Sous la présente rubrique, on n'envisagera que les activités de recherche plus directement liées à la mise en oeuvre des activités de surveillance continue. D'autres activités sont traitées à la rubrique 5.2 a).

#### Activité A

Projets achevés en 1989	- 6
Projets en cours au 31 décembre 1989	- 13
Contribution 1989 totale	- 40.500 dollars E.U.

Les projets d'ordre microbiologique ont continué à porter sur la révision des méthodes de référence existantes ou sur les relations entre des concentrations bactériennes différentes afin d'instituer éventuellement des organismes indicateurs pour les virus et d'autres agents pathogènes. D'autres projets avaient trait à l'analyse des composés organophosphorés, des composés organostanniques, et aux critères pour la détermination des ordures côtières.

#### Activité F

Projets achevés en 1989	- 4
Projets en cours au 31 décembre 1989	- 12
Contribution 1989 totale	- 21.000 dollars E.U.

Au titre de cette activité, les projets en cours portaient sur la modélisation de la circulation des bassins méditerranéens, sur l'étude des processus de transfert vertical, sur les effets des changements climatiques en Méditerranée et sur les effets des cours d'eau sur la circulation de l'eau de mer.

#### Activité H

Projets achevés en 1989	- 2
Projets en cours au 31 décembre 1989	- 10
Contribution 1989 totale	- 23.000 dollars E.U.

Les projets en cours en 1989 traitaient de sujets de recherche tels que:

a) l'étude des populations planctoniques; b) les tendances d'eutrophisation dans l'Adriatique Nord; c) le traitement statistique des données sur l'eutrophisation pour la mise au point de critères à des fins de gestion; d) l'étude des efflorescences anormales de méduses; e) les effets des efflorescences algales sur les organismes benthiques.

#### Activité I

Projets achevés en 1989	- 1
Projets en cours au 31 décembre 1989	- 9
Contribution 1989 totale	- 17.500 dollars E.U.

Les projets en cours en 1989 portaient notamment sur:

a) les effets de la pollution sur les structures des communautés benthiques et planctoniques;  
b) l'impact de la pollution sur la physiologie et la composition chimique de Posidonia oceanica;  
c) l'évolution de l'écosystème pélagique en mer Ligurienne.

### Activité J

Projets achevés en 1989	- 0
Projets en cours au 31 Décembre 1989	- 1
Contribution 1989 totale	- 3.000 dollars E.U.

Le projet en cours traitait des effets de la pollution thermique sur les organismes benthiques.

### Activité K

Projets achevés en 1989	- 6
Projets en cours au 31 décembre 1989	- 18
Contribution 1989 totale	- 40.400 dollars E.U.

Les projets d'ordre microbiologique abordaient divers aspects de l'adaptation des organismes pathogènes et indicateurs au milieu marin, y compris les modifications susceptibles de retentir sur leur virulence et/ou la validité des méthodes actuelles pour leur détermination dans l'eau de mer.

Une consultation OMS/PNUE sur la pollution microbiologique de la mer Méditerranée s'est tenue à La Valette, Malte, du 13 au 16 décembre 1989 et a réuni 23 participants de 10 pays méditerranéens et 3 participants de 2 pays non méditerranéens (OMS réf. ICP/CEH 083). Ces derniers participants étaient financés par des sources extérieures au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. La réunion a porté sur les méthodes de référence, le contrôle de la qualité des laboratoires et les activités de recherche A et K, en dehors d'autres éléments liés au Protocole tellurique.

Les sujets étudiés en 1989 comprenaient également:

a) l'importance du macroplancton gélatineux dans le transfert des polluants métalliques; b) la transformation bactérienne des formes chimiques organiques et inorganiques du mercure; d) le transfert biologique des radionucléides dans la mer; e) la survenue, la destinée et les effets des agents tensio-actifs synthétiques en mer.

Dans le cadre de cette activité, une réunion consultative aura lieu à La Spezia, Italie, du 24 au 28 septembre 1990. La réunion sera axée sur la transformation des contaminants chimiques dans l'environnement.

### Activité L

Projets achevés en 1989	- 3
Projets en cours au 31 décembre 1989	- 22
Contribution 1989 totale	- 39.000 dollars E.U.

Les projets en cours couvraient la modélisation du transfert atmosphérique à longue portée des polluants, la télédétection des aérosols, les concentrations de polluants dans l'air et les dépôts atmosphériques dans certaines zones spécifiques (mers Ligurienne et Adriatique, Méditerranée occidentale et zones au large du Maroc et d'Israël), transfert de la terre à la mer de poussières sahariennes et d'oxydants photochimiques, transfert de polluants entre diverses zones de la Méditerranée, transfert de polluants par sédimentation.

### Formation et bourses

Comme dans le passé, l'assistance octroyée aux participants au MED POL en 1989 l'a été sous forme de formation individuelle ou de groupe, de visites d'experts à des laboratoires moins expérimentés, d'appui pour une participation à des réunions MED POL (ateliers, exercices d'interétalonnage et réunions sur l'assurance de la qualité) et d'allocations de voyage permettant d'assister à des réunions en rapport avec le programme MED POL. Parmi les diverses activités réalisées, un stage de formation sur le traitement statistique et l'interprétation des données relatives aux communautés marines s'est déroulé en septembre 1989, un cours de formation sur l'application des tests de toxicité dans l'évaluation des risques de contamination marine en Méditerranée s'est tenu à Malte en septembre 1989, et un cours de formation sur les méthodes microbiologiques a été organisé à Tunis en octobre 1989.

Ce sont au total 129 scientifiques de 15 pays qui ont bénéficié de ce programme d'appui pour un coût total de 163.914 dollars E.U.

### Coordination

Comme dans le passé, les activités de surveillance continue du MED POL ont été coordonnées par l'Unité d'Athènes grâce aux contacts avec les coordonnateurs nationaux du MED POL et à la pleine participation des organisations coopérantes concernées (FAO, UNESCO, OMS, OMM, AIEA, COI).

S'agissant de la coordination des activités de recherche du MED POL, les organisations coopérantes concernées ont été, comme dans le passé, directement responsables de l'exécution technique des divers projets de recherche grâce à des contacts directs avec les centres nationaux de recherche.

La participation active des organisations coopérantes est restée un facteur important contribuant, dans une très large mesure, à la mise en oeuvre du MED POL. En plus des contacts réguliers et fréquents entre le PNUE et les organisations coopérantes, la réunion ci-après du Comité consultatif interorganisations (IAAC) pour le MED POL s'est tenue en 1990, en vue d'assurer une coopération harmonieuse dans la réalisation des activités MED POL:

- XXIIIe réunion du IAAC (Athènes, 8-11 janvier 1990); elle a examiné les activités menées en 1989 et a préparé un plan de travail pour les activités MED POL 1990-1991 (doc. UNEP(OCA)/MED WG.11/12).

### Efflorescences de plancton et eutrophisation

1. A la suite des décisions et recommandations de la réunion sur les incidences et la maîtrise des efflorescences indésirables de plancton qui s'est tenue à Athènes du 4 au 6 avril 1989 (UNEP(OCA)/MED WG. 4/2), en mars 1990 l'Unité de coordination a adressé une lettre à tous les coordonnateurs nationaux du MED POL aux fins de recueillir, grâce aux formulaires/questionnaires spécifiques, des renseignements sur les programmes de surveillance continue et de recherche exécutés ou en train de l'être ainsi que sur les noms des scientifiques et institutions menant actuellement des travaux au sujet des efflorescences de plancton et de l'eutrophisation. A la fin mars 1990, des réponses avaient été reçues de Malte et de France.

2. Du 21 au 25 mars 1990, une Conférence sur l'eutrophisation marine côtière, co-parrainée par le PNUE, a été organisée à Bologne par la Région d'Emilie-Romagne. Un nombre important de scientifiques méditerranéens participaient également à cette réunion qui a permis de tirer des conclusions sur: a) la base scientifique de l'eutrophisation marine côtière, b) les répercussions de l'eutrophisation côtière sur les activités et l'économie humaines, c) les mesures correctives et les perspectives. Les conclusions de la Conférence serviront à l'élaboration du document d'évaluation sur l'eutrophisation en Méditerranée, dans le cadre de l'application du Protocole tellurique.

#### b) Implications des modifications climatiques dans la région méditerranéenne

1. Les implications possibles des modifications climatiques sur la région littorale de la Méditerranée sont présentées dans le document "Implications des modifications climatiques dans la région méditerranéenne" (UNEP(OCA)/MED IG.1/Inf.9) établi pour la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Athènes, octobre 1989). Le document comporte également des informations sur l'effet de serre ainsi que sur les initiatives prises par le CAP/OZC et le PAM quant à ces répercussions dans les mers régionales et dans la Méditerranée.

2. Depuis la rédaction du document précité, les initiatives ci-après sont intervenues:
- Un séminaire national sur les implications des modifications climatiques sur le delta de l'Ebre s'est tenu à Madrid en septembre 1989;



- Deux séminaires nationaux (delta du Rhône et golfe Thermaïque) sont en cours de négociation avec les autorités nationales;
- Le projet "Changements climatiques régionaux dans le bassin méditerranéen par suite du réchauffement mondial dû aux gaz à effet de serre", financé par le CAP/OZC et exécuté par l'Unité de recherches climatologiques de l'University of East Anglia, sera mené à terme d'ici la fin de 1990. Les résultats de ce projet, qui est axé sur les prédictions des changements dans les températures et les précipitations, seront d'une aide considérable dans les considérations à venir. Ils seront présentés à l'échelle spatiale, ce qui permettra d'en tirer des considérations au niveau sous-régional et presque local;
- Avec l'appui financier du CAP/OZC, trois études sur certaines îles de la Méditerranée (îles sélectionnées de l'Adriatique, île de Rhodes, île de Malte) sont en cours de négociation et devraient être lancées en avril 1990;
- Des propositions de projet pour les études des répercussions des changements climatiques sur les baies de Kastela et d'Izmir sont en préparation;
- Le Group intergouvernemental sur le changement climatique (IPCC), Sous-groupe sur la gestion des zones littorales, a tenu des journées d'étude sur les options qui s'offrent et les implications en matière de politique générale d'une hausse du niveau des mers et les autres impacts d'un changement du climat mondial (Miami, 27 novembre - 1er décembre 1989). Deux séances ont été consacrées à la Méditerranée et deux membres du Groupe d'étude méditerranéen ont présenté des communications sur des études de cas en Méditerranée (delta du Pô et delta de l'Ebre);
- La publication, d'ici la fin de 1990, de l'ouvrage "Implications des modifications climatiques dans la région méditerranéenne" fait l'objet de pourparlers avec les éditions Pergamon Press;
- Des membres du Group d'étude méditerranéen se sont employés à présenter, en de nombreuses occasions, les résultats des travaux menés jusqu'ici.

3. Pour la réunion du Comité scientifique et technique en 1991, l'Unité de coordination pour la Méditerranée préparera un document comportant l'examen des projets et des initiatives des organismes nationaux ou internationaux concernant les changements climatiques en Méditerranée, et elle proposera un plan de travail d'activités futures.

5.4 Prévention et lutte contre la pollution par les navires

a) Application du Protocole relatif aux situations critiques

b) Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle

1. Experts/Consultants

Aucun expert ou consultant n'a été engagé par le Centre au cours de la période considérée. Toutefois, à la suite d'une demande formulée par le correspondant national grec en vue d'une assistance pour l'adaptation de leur plan national d'urgence pour les hydrocarbures à l'intervention en cas d'accident portant sur les substances chimiques, le Centre se prépare à engager un consultant dont il est prévu qu'il se rendra en Grèce pendant la semaine s'ouvrant le 22 avril 1990.

2. Etat de la mise en oeuvre des activités

a) Etudes et enquêtes:

Suite à la décision de la Sixième réunion des Parties contractantes, le Centre a pris les premières dispositions pour la mise en place, sur une base volontaire, d'un réseau régional de collecte de données concernant le transport maritime de substances dangereuses.

On escompte encore des contributions substantielles d'Etats côtiers méditerranéens.

b) Réunions, séminaires, journées d'étude, voyages d'étude, cours de formation, octroi de bourses entrepris ou en préparation

i) Cours de formation organisés et financièrement appuyés par le REMPEC

MEDEXPOL 89. Un cours de formation pratique sur l'utilisation des dispersants et autres produits dans la lutte contre les déversements d'hydrocarbures a été organisé par le Centre en coopération avec la CEE et avec l'appui logistique du Port Autonome de Marseille. Il s'est déroulé à Marseille, France, du 16 au 21 octobre 1989.

Le nombre total des participants était de 37. Dix-sept d'entre eux provenaient des pays méditerranéens membres de la CEE. Le Centre régional a financé la participation de 13 stagiaires désignés par les correspondants officiels du Centre, et la Commission des Communautés Européennes a financé la participation de 13 stagiaires provenant de 10 Etats membres de la CEE, dont la France, la Grèce, l'Italie et l'Espagne à raison d'un participant chacun.

ii) Cours de formation organisé en coopération avec le REMPEC

Suite à une demande des autorités égyptiennes, le Centre a aidé l'Egypte à préparer, organiser et diriger un cours de formation sur la prévention, la lutte et l'intervention contre la pollution marine qui s'est déroulé à Alexandrie, Egypte, du 10 au 19 février 1990.

Le cours était organisé par l'Académie arabe des transports maritimes (AMTA) en coopération avec le REMPEC et il était appuyé financièrement par la Commission des Communautés Européennes. L'Administration des ports et des phares co-parrainait le cours. C'était le sixième cours de cette nature organisé conjointement par l'AMTA et le REMPEC depuis 1984.

iii) Participation aux réunions, séminaires, journées d'étude, voyages d'étude et cours de formation

En coopération avec le Programme de cours méditerranéen organisé par l'Institut océanique international avec le co-parrainage de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée, le Centre a organisé une visite et un certain nombre de conférences au Centre, le 14 novembre 1989.

Le directeur a donné une conférence lors d'un stage de formation organisé avec l'appui financier de la CEE par le Warren Spring Laboratory, à Stevenage, Royaume-Uni, du 13 au 20 mars 1990.

Le directeur a pris part à la réunion des directeurs des CAR qui a eu lieu à Athènes, du 17 au 19 janvier 1990, pour la programmation et la coordination des activités du PAM.

Le directeur a pris part à la XXIXe session du Comité de la protection de l'environnement marin de l'OMI qui a eu lieu du 10 au 19 février 1990 avec un référence spéciale au Groupe de travail sur la coopération internationale en matière de capacité opérationnelle et d'intervention en cas de pollution par les hydrocarbures.

L'expert technique du Centre a pris part à une étude expérimentale au large sur le comportement des produits volatils libérés accidentellement (POLLUTMAR II) organisée conjointement par la Marine Nationale française et le CEDRE avec l'assistance technique et logistique du CENG (Centre d'études nucléaires de Grenoble), du 23 au 25 octobre 1989, à Toulon, France.

- c) Etat des documents, rapports, manuels et lignes directrices en préparation
- i) Le REMPEC a publié et diffusé, dans sa mise à jour annuelle, la "Liste des alertes et accidents en Méditerranée", en janvier 1990.
- ii) Le Centre a publié et diffusé, en janvier 1990, une nouvelle édition de "Sociétés offrant des services en cas d'urgence en Méditerranée".

La nouvelle édition englobe les services pouvant être fournis pour l'intervention en cas d'accidents impliquant des substances dangereuses aussi bien qu'en cas d'accidents de pollution par les hydrocarbures.

- iii) Les actes du séminaire sur la lutte contre la pollution accidentelle de la mer Méditerranée par les substances nocives, dans leur version anglaise, seront bientôt finalisés.
- iv) Une nouvelle édition de l'"Inventaire pour la Méditerranée des participants au cours de formation sur la lutte contre la pollution marine", comportant une ventilation des coûts de participation, est encore en préparation.

d) Etat de la mise en oeuvre des autres activités

- i) Accident du "Khark 5" - Bien que l'accident du "Khark 5" se soit produit en dehors de la zone couverte par la Convention de Barcelone, le Centre a attentivement suivi l'évolution de la situation dès le début.

Aussitôt après avoir été averti de l'accident par la CEE (Section Alerte Pollution) le 20.12.89, le Centre a informé les autorités marocaines par l'intermédiaire de son correspondant officiel.

A partir de ce moment, le Centre:

- . a organisé une surveillance permanente en recueillant des informations concernant l'évolution de la situation (par des contacts avec l'ITOPF, la Lloyd's, les autorités marocaines, etc.);
- . a maintenu, dans toute la mesure du possible, le contact avec les autorités marocaines en leur fournissant des informations touchant les possibilités d'aide (de la part des sociétés, des gouvernements participant au PAM) et la compétence technique pour faire face à ce type de pollution;

- . a établi le contact avec les autorités compétentes de la France et de la CEE en vue de s'assurer qu'une assistance serait octroyée si celle-ci était nécessaire et sollicitée;
- . L'OMI, en étroite coopération avec le Centre, a adressé un appel au propriétaire du navire, au P & I Club et à la société de sauvetage pour que des mesures appropriées soient prises de toute urgence afin de maîtriser entièrement la situation.

Le Centre a adressé à ses correspondants officiels un rapport sur l'accident du "Khark 5" établi sur la base des renseignements reçus et des contacts noués depuis le 20 décembre 1989.

- ii) A leur demande, le Centre a fourni une assistance aux autorités maltaises en formulant les spécifications techniques du matériel de lutte contre la pollution par les hydrocarbures à des fins d'acquisition.
- iii) Suite à une demande des autorités nationales grecques, le Centre, en étroite coopération avec celles-ci, a mis au point le mandat d'un consultant qui aidera la Grèce à adapter son plan national d'urgence à l'intervention en cas d'accidents impliquant des substances dangereuses. La mission du consultant devrait commencer prochainement.
- iv) Changements de personnel

Mme Renée Laiviera, assistante chargée de l'information, a donné sa démission à compter du 12 décembre 1989. Elle était autorisée à quitter son emploi le 12 novembre 1989 en raison d'un congé exceptionnel.

Melle Anna Micallef Trigona, secrétaire bilingue, a donné sa démission à compter du 31 décembre 1989.

Mme Laiviera et Melle Micallef Trigona ont été remplacées par Mme Marie Benoit et par Mme Lucia Burgess respectivement. Mme Benoit a été recrutée le 15 février et Mme Burgess le 5 février 1990.

M. Pascal Moreuil, ingénieur détaché par le gouvernement français, est parvenu au terme de son affectation au Centre le 31 janvier 1990 et il a été remplacé par M. Philippe Meynard qui est arrivé à Malte le 21 février 1990.

- v) L'OMI effectue actuellement une enquête sur les salaires pour Malte (21 mars - 6 avril 1990).

3. Remarques d'ordre général

- i) En ce qui concerne ses capacités de traitement de textes et de traitement de données ainsi que ses moyens de communication, la situation du Centre s'est améliorée grâce à l'acquisition d'un appareil de télécopie, et d'un ordinateur PC avec imprimante.

Néanmoins, le Centre a encore besoin de terminaux supplémentaires de traitement de textes (au nombre de deux), et l'accident du "Khark 5" a révélé que le Centre rencontre des difficultés à communiquer efficacement à l'aide des moyens dont il dispose présentement. Au cours de sa réunion au Caire (février 1990), le Bureau des Parties contractantes a appuyé la proposition visant à une mission d'évaluation du système de communication du Centre régional de Malte. En conséquence, il a été convenu entre l'Unité MED et l'OMI que cette dernière enverra à Malte un expert chargé d'évaluer les capacités de communication du Centre et de proposer des solutions afin d'améliorer la situation actuelle.

- ii) Les capacités actuelles du Centre pour la reproduction de documents (en qualité et quantité) sont insuffisantes.

Une photocopieuse plus adéquate sera acquise sitôt que le transfert de fonds approuvé pour son achat interviendra.

- iii) Les changements de personnel et le fait que le poste de chimiste n'ait pas encore été pourvu ont entraîné un retard dans la mise en oeuvre des activités prévues.

- iv) Selon les informations reçues du ministère maltais des Affaires étrangères, le gouvernement maltais est prêt à signer, avant le mois de juin de cette année, l'accord de Siège concernant le Centre.

5.5 Protection du patrimoine méditerranéen commun

- a) Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées

- b) Le Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP)

1. L'accord concernant le pays hôte

Conformément aux décisions de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes, l'Unité de coordination a noué des contacts intensifs avec les autorités tunisiennes et le directeur du Centre ASP en vue de mettre une dernière main à l'accord entre le PNUE et le pays hôte sur

leurs obligations mutuelles à l'égard du Centre. Le fonctionnaire d'administration de l'Unité MED s'est rendu en Tunisie du 18 au 24 décembre 1989 à cet effet. Le directeur du CAR/ASP a officiellement avisé l'Unité que le projet d'accord n'avait suscité aucune objection majeure mais qu'il devait être distribué à différents ministères conformément à la législation tunisienne. Il est prévu qu'il sera signé au cours du premier semestre 1990. En conséquence, la lettre d'accord qui doit être signée entre le PNUÉ/Unité MED et le gouvernement tunisien et porte sur les activités à mettre en oeuvre pendant la période 1er janvier 1990 - 31 décembre 1991 a été différée. Il s'ensuit qu'aucun fonds n'a été acheminé au CAR/ASP. Pour ne pas retarder la mise en oeuvre de certaines activités, le Bureau des Parties contractantes a été informé que l'expert de l'UICN serait posté à Athènes avec la tâche de mener lesdites activités et ce jusqu'à ce que l'accord soit signé.

## 2. Banques de données

Le banques de données sur les pays, les aires protégées, les experts et la bibliographie sont réactualisées en permanence (pays: 19; aires protégées: 260; experts: 446; bibliographie, nouvelle version: 100 références; bibliographie thématique, tortues marines: 300, phoque moine: 275). Un fichier supplémentaire sur les oiseaux de Méditerranée, en 6 langues, a été mis en route (740 références).

## 3. Aires protégées existantes

Le Répertoire des aires protégées marines côtières dans la région méditerranéenne (aires d'intérêt écologique et biologique) a été publié (version anglaise) en 1989 par l'Unité de coordination au titre de n° 26 de la Série des rapports techniques du PAM. La version française a été publiée et distribuée en avril 1989 au titre de n° 36 de la Série des rapports techniques du PAM.

La mise en place d'un réseau des aires spécialement protégées de Méditerranée est en cours et se développera de façon importante en 1990. La deuxième partie du répertoire concernant les aires d'intérêt scientifique, esthétique, historique, archéologique, culturel ou éducatif sera développée dans le courant 1990.

## 4. Sélection de sites et création d'aires protégées

Sur la base des références existantes, les dossiers du Centre comportaient une liste de plus de 150 sites méritant une protection. 55 sites ont été proposés par les experts (UICN-CAR/ASP) comme prioritaires et un répertoire descriptif de ces sites est en cours de réalisation. Une comparaison de cette liste avec celles établies par les pays ou par divers organismes sur des sujets particuliers (oiseaux, phoques, tortues, végétaux marins) a été réalisée. Un atelier de travail sur ce thème est prévu en 1990.

5. Espèces menacées d'extinction

a) Conservation des tortues marines

Le plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée a été adopté lors de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Athènes, octobre 1989). Une provision budgétaire a été affectée à sa mise en oeuvre en 1990.

b) Conservation du phoque moine

Le plan d'action adopté en 1987 a été présenté à la réunion de Madère (Conseil de l'Europe, septembre 1989). La nécessité de l'appliquer à tous les pays où cette espèce se trouve a été reconnue. Il a été enfin proposé que la coordination de tous les programmes Phoque Moine soit assurée par le Centre ASP dans le cadre du programme PNUE/PAM.

c) Végétaux marins

Le document "Livre rouge des végétaux marins menacés de Méditerranée" définit un certain nombre d'espèces et de sites à protéger qui feront l'objet d'une attention particulière.

En 1990, une synthèse bibliographique sur les herbiers de Posidonies sera réalisée, ainsi qu'une synthèse sur le thème des replantations.

6. Législation

La synthèse et l'analyse des législations internationale et nationale concernant l'environnement dans les pays riverains de la Méditerranée ont été menées à bien (200 documents). Un essai analytique de la législation pertinente concernant les aires spécialement protégées de Méditerranée, établi en 1989, servira de base aux réunions et travaux prévus en 1990.

Un recensement des textes disponibles sur la législation concernant l'archéologie sous-marine a été réalisé.

7. Assistance au pays

L'assistance aux pays s'effectue directement à la demande des pays ou en collaboration avec les autres programmes. En 1990, des actions sont prévues avec l'Algérie et la Libye. En coopération avec le PAP, des activités auront lieu à Rhodes (Grèce) et à Sfax (Tunisie).



### Publications - Traductions

Documents publiés par le PNUÉ/PAM:

- Version anglaise du répertoire des aires protégées existantes (1989)
- Version française du répertoire des aires protégées existantes (1990)

Documents publiés par le Centre en 1989:

- Le benthos de l'île de Zembra (en français, 500 exemplaires)
- La Galite/phoque moine (en français, 500 exemplaires)
- Synthèse des études relatives à la partie terrestre de l'île de Zembra (en français, 500 exemplaires)
- La gestion d'un espace protégé de Méditerranée (exemple du parc national de Port-Cros (France) (en français, 500 exemplaires)
- Biogenic constructions in the Mediterranean (en anglais, 500 exemplaires)
- Méthodologie de sélection des aires en vue de leur protection (en français, 500 exemplaires)

Documents publiés en 1990 ou en cours de publication:

- Plan d'action pour la conservation des tortues marines et du phoque moine (500 exemplaires, en anglais, arabe, français).

La traduction en anglais du document "Le benthos de l'île de Zembra" a été réalisée en novembre 1989 et sa publication est prévue pour 1990.

#### c) Préservation des 100 sites historiques

1. Le directeur du centre de Marseille - Atelier du Patrimoine, chargé d'animer le réseau - secrétariat permanent des 100 sites historiques a pris contact avec les autorités locales de l'Algérie, de Malte, d'Egypte, de Tunisie, de France et d'Italie à leur demande en liaison avec l'UNESCO.

Des perspectives de programmes bilatéraux sont explorées pour les sites de Tipasa, Cherchell, Alger, Hippone-Annaba pour l'Algérie, les sites de Hal-Saflieni, Ggantija et La Valette pour Malte, les sites d'Abou Mena, Alexandrie, Le Caire - les pyramides pour l'Egypte, les sites de Kerkouane, Sidi-Bou-Said, Carthage, Tunis, El-Jem et Djerba pour la Tunisie, Cucuruzzu et Filitosa pour la France, les sites de Venise, Pise, Syracuse et Palerme-Monréale pour l'Italie. Les sites historiques inclus dans les projets pilotes relatifs aux zones côtières font actuellement l'objet d'actions communes déjà engagées à Rhodes.

2. Un fichier signalétique des sites historiques a été mis au point et déjà utilisé pour Malte, l'Algérie, la Tunisie, l'Egypte et la France. Plusieurs rapports sur la situation concernant l'état de dégradation des sites, la surfréquentation, la situation des sites archéologiques sous-marins liés aux sites terrestres, inscrits sur la liste des 100 sites, sont actuellement en cours, en vue de propositions d'actions conjointes. En relation avec les ORIENTATIONS publiées suite à la réunion de janvier 1989 à Marseille, une aide à la rédaction de documents a été instaurée avec les responsables des sites de Rhodes, Hippone et Tipasa.

3. En ce qui concerne la formation, trois responsables de l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis ont effectué un stage au cours du mois de janvier 1990 à l'Atelier du Patrimoine.

4. Une publication sur les 100 sites est en préparation.

5.6 Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne

a) analyse prospective des relations entre environnement et développement

Le Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)

1. Conformément aux décisions de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes, les travaux prospectifs du Plan Bleu sont de plus en plus recentrés sur l'aménagement intégré du littoral méditerranéen.

2. M. Bernard Glass a pris ses fonctions de directeur du CAR/PB en janvier 1990. MM. Michel Batisse et Bernard Glass ont assisté à la réunion des directeurs des CAR à Athènes (17-19 janvier 1990).

3. Les résultats des scénarios du Plan Bleu suscitent un intérêt croissant, et leur diffusion s'est poursuivie. M. Michel Grenon a fait un certain nombre de présentations à Bruxelles et à Luxembourg au cours de réunions organisées par la Commission des Communautés Européennes, ainsi qu'à Toulon et à Lyon auprès d'instances régionales.

4. Dans le cadre des travaux prospectifs d'aménagement intégré de zones littorales méditerranéennes, MM. Glass et Grenon ont effectué à la fin février 1990 une mission d'étude dans la région d'Iskenderun, à l'invitation des autorités nationales turques (Sous-secrétariat d'Etat à l'Environnement et responsable de la Structure focale du Plan Bleu). Les discussions ont été extrêmement positives et les principes d'une coopération sur le projet Iskenderun ont été examinés avec M. Vohbi Dinceler, ministre d'Etat en charge de l'Environnement et avec le professeur Hamanci, directeur du projet.

5. Des discussions ont été poursuivies à Sophia Antipolis avec des experts du Plan Bleu (économie, eau, forêts) et des représentants du PAP (en septembre 1989 et les 20-21 février 1990) sur la méthodologie des scénarios de développement/environnement de zones côtières.

6. Après mise au point et actualisation de procédures complémentaires, le transfert de la base de données du Plan Bleu à l'Unité de coordination a été effectué à la mi-mars 1990 (disquettes, descriptif et guide d'utilisation).

b) Planification et gestion du littoral

Le Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

1. Considérations générales

L'année 1989 a marqué la fin d'un programme de deux ans par lequel le PAP a commencé à mettre en oeuvre 4 projets pilotes dans 4 pays et à préparer un certain nombre d'autres projets dans plusieurs autres pays. Au cours de la période 1988-1989, le PAP a progressivement recentré les activités de ses actions prioritaires particulières sur les applications pratiques des connaissances et des expériences acquises dans les zones côtières retenues. L'action prioritaire "Planification intégrée et gestion des zones côtières méditerranéennes" a revêtu une ampleur croissante, et elle a fini par englober toutes les activités du PAP. Pendant cette période, sur les trois projets coopératifs proposés, le premier (Réduction des risques sismiques) a été lancé à Gênes comme projet du PNUD bénéficiant de l'appui financier de l'Italie; le deuxième (Protection des sols contre l'érosion pluviale) a été préparé pour couvrir un programme pilote de deux ans pour lequel l'Espagne est le pays hôte, et le troisième projet n'a pu se concrétiser car il n'a pas été possible d'assurer les moyens financiers nécessaires.

Les travaux des diverses actions prioritaires ont été orientés vers la préparation d'outils méthodologiques et de documents pédagogiques, ainsi que vers l'organisation de stages de formation visant à présenter les meilleures expériences applicables en Méditerranée, notamment dans les pays riverains en développement.

La Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes (octobre 1989) a approuvé le recentrage de tous les programmes du PAM sur la gestion des zones côtières. En conséquence, le Programme d'actions prioritaires a dû être replanifié, élargi et incorporé dans les Programmes d'aménagement côtier (CAP) auxquels devaient prendre part toutes les composantes du PAM. Cette reprogrammation supposait la mise en harmonie des activités du PAP avec les programmes du PAM, ainsi que la préparation d'un ensemble de documents pour chacun des quatre programmes du PAP en cours.

En 1989, des difficultés ont surgi dans le versement des ressources allouées par le budget, ce qui a exigé l'établissement de 4 révisions du document de projet et, à la fin de l'année, l'ajournement d'un certain nombre d'activités en raison du manque de fonds.

Au début de 1989, l'Assemblée fédérale de Yougoslavie a adopté l'Acte sur le Centre du PAP qui régit le statut légal de celui-ci dans le pays hôte. Cependant, le contrat entre le PNUE et le pays hôte n'a pas encore été arrêté définitivement.

Pour l'année 1989 et le début de 1990, on peut citer parmi les résultats les plus importants:

- a) Le démarrage de l'exécution des quatre projets pilotes/pays du PAP (la baie d'Izmir - Turquie, la baie de Kastela - Yougoslavie, le littoral syrien, et l'île de Rhodes - Grèce) comportant l'achèvement de plusieurs opérations pratiques: Izmir - envoi de missions, EIE d'une station d'épuration des eaux usées, stage de formation à la planification intégrée, synthèse d'études océanographiques; Kastela - ensemble de documents concernant les caractéristiques naturelles de la baie, étude du phénomène des "eaux rouges", formation à l'application des SIG sur le logiciel pcARC/INFO, méthodologie d'évaluation des aléas et de gestion des risques, définition de programmes de coopération avec la Communauté Européenne et la Banque mondiale; littoral syrien - envoi de missions, formation à la planification intégrée, étude préliminaire sur le plan intégré; île de Rhodes - envoi de plusieurs missions, programme complet d'activités au niveau du PAM, stage de formation à la planification écologiquement rationnelle des ressources énergétiques (LEAP).
- b) Début de la concrétisation des programmes lancés par le PAP qui conserve son rôle catalyseur, à savoir le projet du PNUD de réduction des risques sismiques, le projet pilote ICONA-PAP-FAO de cartographie et de surveillance de l'érosion, le projet maltais de gestion des ressources en eau (dont le BRGM est l'institution chargée de l'exécution), l'action portant sur les 100 sites historiques dont le centre du réseau se trouve à Marseille.
- c) Préparation des EIE d'après la procédure simplifiée élaborée par le PAP en collaboration avec le CAP/OZC et l'Unité MED (deux EIE ont été préparées à Chypre et deux en Egypte; trois EIE sont en préparation au Maroc, une ou deux en Tunisie et une dans chacun des Programmes d'aménagement côtier).

- d) Préparation de documents pédagogiques et mise en place de stages de formation en anglais et en français sur les thèmes suivants: gestion et maintenance des stations d'épuration (en coopération avec le CEFIGRE, France); approche méthodologique à la conception de stations d'épuration des eaux usées des grandes agglomérations méditerranéennes (en coopération avec la Ville de Marseille); application pratique des sources d'énergie renouvelables dans la région méditerranéenne (avec le CIEMAT, Espagne). Ont été également organisés des stages de formation concernant les SIG, la planification intégrée et la planification énergétique.
- e) Achèvement ou préparation d'un certain nombre de documents méthodologiques (Code de pratique pour les déchets liquides, Code de pratique pour les déchets solides, Lignes directrices pour une approche environnementale à la planification et à la gestion du développement touristique, Méthodologie de sauvegarde et de réhabilitation des établissements historiques, Lignes directrices pour l'inventaire des sites propices aux activités aquacoles).
- f) Poursuite de la coopération avec les institutions intéressées du système des Nations Unies et d'autres organismes, ainsi que le redoublement des efforts pour renforcer la coopération avec tous les pays méditerranéens n'ayant pas encore pleinement pris part au PAP.

2. Exécution de programmes dans le cadre de projets coopératifs et des diverses actions prioritaires

- a) Réduction des risques sismiques en Méditerranée (le PNUD comme institution chargée de l'exécution, en coopération avec l'UNDRO).

Le bureau du projet de réduction des risques sismiques en Méditerranée (SEISMED) a été inauguré à Gênes. Les ressources ont été assurées, le projet a été lancé et les réunions des groupes de travail ont été convoquées. De même, un atelier sur l'évaluation des risques sismiques et son application à l'atténuation des catastrophes est prévu en mai 1990.

- b) Projet pilote de cartographie et de mesure de l'érosion des sols dans les zones côtières de la Méditerranée (dont l'Espagne est le pays hôte et l'ICONA l'institution chargée de l'exécution).

En coopération avec l'ICONA, le PAP a élaboré un projet pilote de deux ans. En plus du PAP et de l'ICONA, toutes les institutions concernées par le projet ont participé à deux réunions: PNUE - Nairobi, FAO, ISRC - Wageningen (Pays-Bas). Une réunion d'experts sur l'exécution du projet pilote s'est tenue (Malaga, 12-14 décembre 1989) avec la participation des institutions et pays concernés. Des missions ICONA-PAP-FAO ont été organisées en Turquie et en Tunisie, et une autre au Maroc est en préparation. La direction du projet a été établie en Espagne, un compte rendu oral de mission est en préparation et un projet distinct a été défini pour chacun des pays participants.

- c) Définition de critères écologiques de développement rationnel et de protection de l'aquaculture dans les zones côtières de la Méditerranée (projet en préparation). Les ressources nécessaires au lancement de ce projet n'ont pu être assurées. Cependant, les documents concernant l'inventaire des sites propices à l'aquaculture sont en cours d'élaboration, tout comme ceux concernant l'inclusion d'études d'aquaculture dans le processus de planification intégrée et de gestion des zones côtières.
- Une coopération s'est instaurée avec le GRID/PNUE-Nairobi et l'UNITAR-Genève dans le domaine de l'application des systèmes informatisés géographiques (SIG) dans le processus de planification intégrée et de gestion des zones côtières;
  - Une coopération s'est instaurée avec la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement pour le financement et l'appui aux programmes du PAM et du PAP.

### 3. Activités et résultats obtenus dans le cadre des actions prioritaires

- a) Appui au PAP
- Bulletin du PAP (n° 1/89) en anglais, arabe et français (300 exemplaires)
  - Deux ouvrages de la Série des rapports techniques du PAM ("Aménagement du territoire dans les zones sismiques - Réduction du risque sismique dans la région méditerranéenne", et "Protection des sols comme élément essentiel de la protection de l'environnement dans les zones côtières méditerranéennes");

- Le directeur du CAR/PAP a participé à la réunion organisée par la Banque mondiale (Paris, 7-8 décembre 1989) où il a présenté les enseignements acquis par le PAP dans l'exécution des PAC;
  - Consultations officieuses des représentants de l'Albanie, de la Grèce, de l'Italie et de la Yougoslavie, ainsi que de la Communauté Européenne et de l'Unité MED à propos du programme de l'"Initiative de l'Adriatique" (Athènes, 18-20 décembre 1989) et participation du PAP au programme bilatéral italo-yougoslave (Split, 12-13 février 1990).
- b) Gestion des ressources en eau dans les îles et zones côtières isolées de la Méditerranée
- Réunion des représentants du gouvernement maltais, du BRGM et du PAP concernant l'exécution du projet "Gestion des ressources en eau de l'île de Malte" (Split, 30-31 mars 1989);
  - Des experts du PAP, de Malte et du BRGM ont préparé les cours et le programme du stage de formation sur les ressources en eau qui a été suivi par 30 participants maltais;
  - Elaboration, en coopération avec la FAO, des Lignes directrices environnementales pour la réutilisation des eaux usées municipales dans la région méditerranéenne.
- c) Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques méditerranéens
- Atelier sur l'évaluation des sites et édifices historiques (Split, 30 novembre - 1er décembre 1989), avec la participation de 13 pays méditerranéens et de l'ICCROM: on y a examiné un rapport d'introduction et 7 documents de base exposant les expériences de 7 pays méditerranéens et il y a été proposé un ensemble de critères d'évaluation;
  - Réunion d'experts chargée d'organiser un atelier sur la planification, la conception et la mise en oeuvre des projets de conservation des sites historiques (Split, 5-6 février 1990).

- d) Gestion des déchets solides et liquides dans la région méditerranéenne
- Atelier sur l'examen et l'évaluation des Guides pratiques pour la gestion des déchets solides et liquides dans la région méditerranéenne (Split, 25-28 septembre 1989), avec la participation des représentants de 12 pays méditerranéens, de la CEE, de l'OMS et du BRGM; deux groupes de travail ont évalué les Guides pratiques dont la publication de leur version finale est prévue en 1990;
  - Stage de formation, en français, (Sophia Antipolis, 4-12 décembre 1989) à la gestion et à la maintenance des stations d'épuration, préparé et organisé en coopération avec le CEFIGRE (documents initialement rédigés en anglais, puis traduits en français).
- e) Développement du tourisme méditerranéen en harmonie avec l'environnement
- Un atelier chargé d'examiner et de remanier les Lignes directrices pour une approche environnementale à la planification et à la gestion du développement touristique dans les zones côtières de la Méditerranée (Split, 29-31 mai 1989) s'est tenu aux fins d'évaluer les documents de base provenant de 7 pays méditerranéens, de remanier les Lignes directrices proposées par le PAP et de proposer les activités ultérieures; y ont pris part les représentants de 12 pays méditerranéens, de l'UNESCO/MAB et de l'OMT;
  - Avec un représentant de l'OMT, le PAP est convenu de la coopération dans le domaine du développement touristique en Méditerranée (Split, 30 mai 1989);
  - La version finale des Lignes directrices est actuellement en cours de rédaction.
- f) Réseau méditerranéen de coopération en matière de sources d'énergie renouvelables
- Une réunion PNUE-PAP-CIEMAT est convenue des activités conjointes en 1989 et au cours de l'exercice biennal 1990-1991, elle a défini une stratégie globale pour cette action prioritaire en 1990-1991 et a proposé son inclusion dans le projet pilote d'approche environnementale à la planification énergétique lancé par le PNUE;



- Le stage de formation PAP-CIEMAT (en anglais) à l'application pratique de sources d'énergie renouvelables dans la région méditerranéenne (Madrid-Almería, 20-29 novembre 1989) a été suivi par 33 participants provenant de 7 pays.
- g) L'évaluation d'impact sur l'environnement (EIE) dans le développement des zones côtières
- Une mission de deux consultants du PAP s'est rendue auprès de l'Agence égyptienne des affaires environnementales (Le Caire, 9-11 octobre 1989) pour débattre des questions d'organisation de l'atelier et examiner l'état d'avancement des deux études de cas;
  - Une mission de deux consultants du PAP s'est rendue au Maroc pour discuter de la préparation de trois études de cas marocaines sur l'EIE (Rabat, 13-22 septembre 1989);
  - Un atelier international sur l'application de la procédure d'EIE (Le Caire, 19-22 novembre 1989) s'est tenu avec la participation de 23 experts provenant de 19 pays et de représentants de 5 organisations internationales;
  - Une mission de consultants du PAP s'est rendue en Tunisie pour organiser la préparation d'études de cas sur l'EIE dans ce pays (2-4 avril 1990);
  - Rédaction du texte final du document "Environmental Impact Assessment - A Practical Approach", en coopération avec le CAP/OZC et l'Unité MED.
- c) Programmes d'aménagement côtier (PAC) en Méditerranée
- Le Programme de planification intégrée et de gestion des zones côtières
- a) Activités générales
- Réunion PNUE-UNITAR-PAP sur les activités du PAP concernant l'utilisation du pcARC/IFNO pour les SIG (Split, octobre 1989);
  - Le directeur adjoint du CAR/PAP a pris part au séminaire "Occupation du sol et télédétection" (Montpellier, 10-13 octobre 1989) et il y a présenté l'expérience du PAP dans le domaine de l'application des SIG;
  - Le directeur du PAP s'est rendu en Tunisie (7-9 décembre 1989) pour examiner avec les représentants des autorités tunisiennes le lancement du PAC de Sfax;

- Une réunion PNUE/GRID-UNITAR-PAP se tiendra à Split (mai 1990) afin d'évaluer les résultats de l'application des SIG;
  - Préparation d'un document présentant les activités relatives à la planification intégrée et à la gestion des zones côtières de la Méditerranée (parrainée par le CAP/OZC) en vue du symposium "Littoral 90" prévu à Marseille en juillet 1990;
  - Le directeur du PAP a pris part à une mission d'enquête en Egypte pour examiner avec les autorités égyptiennes le lancement du PAC de Fouka (13-15 mars 1990).
- b) La baie de Kastela (Yougoslavie)
- Le sous-projet "Analyse et gestion des risques dans la zone de la baie de Kastela" a démarré dans le cadre du projet relatif à la baie de Kastela;
  - Elaboration de la méthodologie d'utilisation des scénarios qui sera testée, de concert avec le CAR/PB, dans la baie de Kastela et dans d'autres PAC;
  - Achèvement de la deuxième phase du stage de formation du PAP-GRID à l'application des SIG sur pcARC/INFO (Split, octobre -décembre 1989);
  - Deux experts du PAP ont participé à un stage de formation de l'UNITAR d'une durée de six mois sur les SIG (Genève, novembre 1989);
  - Une réunion a évalué les grandes lignes du projet d'évaluation des aléas et des risques, avec la participation du PNUE (Industrie et Environnement), de l'AIEA et d'institutions hollandaises et britanniques (Split, 5-6 mars 1990).
- c) La baie d'Izmir (Turquie)
- Réunion chargée de préparer les stages de formation à la méthodologie de la planification intégrée à Izmir (Split, 16-17 octobre 1989);
  - Organisation du stage de formation à la méthodologie de la planification intégrée dans le cadre du PAC d'Izmir; participation de 22 experts (Izmir, 11-22 décembre 1989);
  - Achèvement de la proposition de programme pour les activités 1990-1991.

d) L'île de Rhodes (Grèce)

- Réunion avec des experts grecs, le PNUE et l'Institut environnemental de Stockholm afin de préparer un programme d'approche environnementale de la planification énergétique dans l'île (Athènes/Rhodes, novembre-décembre 1989);
- Proposition de programme élaborée pour les activités du projet en 1990-1991;
- Démarrage des activités sur l'exécution du plan de gestion des ressources en eau, la planification énergétique et la gestion des déchets solides et liquides.

e) La région littorale syrienne

- Achèvement de la première phase des travaux sur l'Etude préliminaire (Damas, janvier-février 1989);
- Mission en Syrie d'experts du PAP en matière de sites historiques et archéologiques afin d'examiner les besoins du futur plan intégré (2-10 février 1989);
- Achèvement de la deuxième phase des travaux conjoints de l'équipe d'experts syriens et d'experts du PAP (avril 1989):
- Réunion de l'équipe d'experts syriens et d'experts du PAP pour examiner les rapports à insérer dans l'Etude préliminaire (Split, 4-6 mai 1989);
- Achèvement de la troisième phase des travaux conjoints de l'équipe d'experts syriens et d'experts du PAP, première version de l'Etude préliminaire et rapport sur l'état d'avancement des travaux aux autorités syriennes (juin 1989);
- Mission PAP-MEDPOL en Syrie afin d'examiner l'état de la pollution des eaux côtières (15-30 août 1989);
- Réunion de l'équipe d'experts syriens et d'experts du PAP pour rédiger la version finale de l'Etude préliminaire (Split, 2-4 novembre 1989);
- Achèvement de la proposition de programme d'activités à réaliser en 1990-1991.

4. Remarques d'ordre général

L'état d'avancement des activités du Programme et les résultats obtenus en 1989 autorisent à formuler les remarques suivantes:

- a) La résolution de mettre à l'essai les enseignements acquis et de trouver leur application pratique dans les zones côtières retenues, puis de créer un réseau d'institutions et d'experts engagés dans les programmes d'aménagement côtier semble avoir été avisée. A la prochaine étape, les réseaux distincts créés au sein de chacun des PAC devraient être reliés à un réseau unique permettant un échange permanent d'enseignements entre les divers programmes. La même conviction est valable pour les actions prioritaires qui ont été de plus en plus orientées vers le processus de planification et de gestion des zones côtières.
- b) L'axe de la plupart des activités, qui correspond présentement à la mise au point et à l'application de la méthodologie et des instruments de planification intégrée, devrait progressivement s'élargir pour englober les méthodes et les instruments de gestion, d'abord au niveau global (régional), puis aux niveaux locaux (opérationnels).
- c) D'ici la fin de l'exercice biennal en cours, le recentrage du PAP devrait être achevé pour devenir, en 1991-1992, un programme complexe d'activités de planification intégrée et de gestion, solidement rattaché aux autres programmes du PAM, et notamment au Plan Bleu. Tel devrait être le cadre au sein duquel seraient peu à peu intégrées les autres actions prioritaires. De même, le processus de décentralisation, qui consiste à transférer graduellement certaines activités aux nouveaux centres d'activités de programme, devrait être poursuivi, s'il suscite à cet effet un intérêt et des capacités.
- d) Dans le délai séparant de la prochaine réunion des deux Comités du PAM, il conviendrait d'examiner les incidences pratiques d'une telle orientation et de proposer des améliorations possibles de l'organisation interne et de la structure du Centre du PAP.

#### 5.7 Information

1. Au cours de la période considérée, le n° 18 du bulletin MEDONDES est paru et a été diffusé en anglais et en français.
2. Le premier numéro du nouveau Bulletin du PAM (MEDONDES), dont la dernière réunion des Parties contractantes est convenue qu'il fusionnerait tous les bulletins d'information existants publiés par l'Unité MED et par les Centres régionaux, sera publié à la fin avril 1990 en trois langues (anglais, arabe, français).
3. En prévision de la Semaine de l'environnement méditerranéen (5-11 juin 1990), il a été procédé à une distribution de matériels d'information.
4. Les nos 30 à 38 de la Série des rapports techniques du PAM ont été publiés et distribués.

6. Date, lieu et organisation de la prochaine réunion du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique

Au cours de la Sixième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution tenue à Athènes du 3 au 6 octobre 1989, il a été décidé de:

"Convoquer chaque année une réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique chargée d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action et de préparer les décisions des Parties contractantes" (UNEP(OCA)/MED IG.1/5)."

Comme la prochaine réunion du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique aura pour tâche de procéder à un examen soigneux du projet de programme et de budget pour le prochain exercice biennal 1992-1993, il est proposé de ménager à chaque Comité assez de temps pour atteindre cet objectif et pour préparer les décisions de la prochaine réunion des Parties contractantes (Le Caire, octobre 1991). Il est donc proposé que la réunion se tienne à Athènes du 27 au 31 mai (3 au 7 juin).

La réunion sera organisée de telle sorte que les deux Comités siègeront conjointement en séance plénière le 27 mai afin d'examiner les questions d'intérêt commun, puis qu'ils siègeront séparément les 28, 29 et 30 mai afin d'examiner les éléments de leurs programmes respectifs et siègeront à nouveau ensemble le 31 mai (dernier jour de la réunion) pour adopter leur rapport final.

Regional Trust Fund  
for the Protection of the Mediterranean Sea Against Pollution  
Status of Contributions as at 31 March 1990  
(in United States Dollars)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec. 1989	Pledges for 1990	Collections during 1989 for 1990	Collections during 1990 for prior years	Collections during 1990 for 1990 and future years	Unpaid pledges for 1990 and prior years	Pledges for 1991
ALGERIA	32,342.66	35,116.00	--	16,495.64	--	50,963.02	36,872.00
CYPRUS	--	4,683.00	1,444.18	--	--	3,238.82	4,917.00
EGYPT	22,920.66	16,389.00	--	22,920.66	--	16,389.00	17,208.00
FRANCE	588,658.97	1,266,800.00	--	588,658.97	--	1,266,800.00	1,330,140.00
GREECE	--	93,640.00	--	--	--	93,640.00	98,322.00
ISRAEL	75,576.32	49,163.00	--	75,576.32	--	49,163.00	51,621.00
ITALY	1,644,861.52	1,003,440.00	--	1,644,861.52	--	1,003,440.00	1,053,612.00
LEBANON	24,353.29	2,342.00	--	--	--	26,695.29	2,459.00
LIBYA	109,010.80	65,549.00	--	--	--	174,559.80	68,826.00
MALTA	2,949.90	2,342.00	--	--	--	5,291.90	2,459.00
MONACO	10.00	2,342.00	--	--	--	2,352.00	2,459.00
MOROCCO	16,416.17	9,365.00	--	16,416.17	--	9,365.00	9,833.00
SPAIN	--	500,054.00	--	--	--	500,054.00	525,057.00
SYRIA	3,762.31	9,365.00	--	--	--	13,127.31	9,833.00
TUNISIA	9,911.65	7,025.00	--	9,820.00	--	7,116.65	7,376.00
TURKEY	(111,043.45)	74,916.00	111,043.45	--	--	--	42,534.55
YUGOSLAVIA	121,762.40	107,690.00	--	--	--	229,452.40	113,075.00
EEC	--	83,340.00	--	--	--	83,340.00	87,507.00
<b>TOTAL</b>	<b>2,541,493.20</b>	<b>3,333,561.00</b>	<b>112,487.63</b>	<b>2,374,749.28</b>	<b>--</b>	<b>3,534,988.19</b>	<b>3,464,110.55</b>
<b>EEC VOLUNTARY CONTRIBUTION</b>	<b>--</b>	<b>586,708.00</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>586,708.00</b>	<b>582,541.00</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>2,541,493.20</b>	<b>3,920,269.00</b>	<b>112,487.63</b>	<b>2,374,749.28</b>	<b>--</b>	<b>4,121,696.19</b>	<b>4,046,651.55</b>

Total collections during 1990 as at 31 March 1990 is US\$ 2,374,749.28.

DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION ET DES PROTOCOLES Y RELATIFS

	Convention 1/		Opérations d'immersion 2/		Situation critique 3/		Pollution d'origine tellurique 4/		Aires spécialement protégées 5/		
	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	
Albanie	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
Algérie	16 fév 76	16 fév 81/AD	16 fév 76	16 mars 81/AD	16 fév 76	16 mars 81/AD	17 mai 80	2 mai 83/AD	--	16 mai 85/AD	
Cyprus	16 fév 76	19 nov 79	16 fév 76	19 nov 79	16 fév 76	19 nov 79	17 mai 80	28 juin 88/AD	--	28 juin 89/AD	
Egypte	16 fév 76	24 août 78/AP	16 fév 76	24 août 78/AP	16 fév 76	24 août 78/AP	--	18 mai 83/AD	16 fév 83	8 juil 83	
France	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	17 mai 80	13 juil 82/AP-R	3 avr 82	2 sept 86/AP-R	
Espagne	16 fév 76	17 déc 76	16 fév 76	17 déc 76	16 fév 76	17 déc 76	17 mai 80	6 juin 84	3 avr 82	22 déc 87	
Grèce	16 fév 76	3 janv 79	16 fév 76	3 janv 79	16 fév 76	3 janv 79	17 mai 80	26 jan 87	3 avr 82	26 jan 87	
Israël	16 fév 76	3 mars 78	16 fév 76	1 mars 84	16 fév 76	3 mars 78	17 mai 80	--	3 avr 82	28 oct 87	
Italie	16 fév 76	3 fév 79	16 fév 76	3 fév 79	16 fév 76	3 fév 79	17 mai 80	4 juil 85	3 avr 82	4 juil 85	
Liban	16 fév 76	8 nov 77/AD	16 fév 76	8 nov 77/AD	16 fév 76	8 nov 77/AD	17 mai 80	--	--	--	
Libye	31 janv 77	31 janv 79	31 janv 77	31 janv 79	31 janv 77	31 janv 79	17 mai 80	6 juin 89/AP	--	6 juin 89/AP	
Malte	16 fév 76	30 déc 77	16 fév 76	30 déc 77	16 fév 76	30 déc 77	17 mai 80	2 mars 89	3 avr 82	11 jan 88	
Maroc	16 fév 76	15 janv 80	16 fév 76	15 janv 80	16 fév 76	15 janv 80	17 mai 80	9 fév 87	2 avr 83	--	
Malte	16 fév 76	20 sept 77	16 fév 76	20 sept 77	16 fév 76	20 sept 77	17 mai 80	12 janv 83	3 avr 82	29 mai 89/R	
Syrie	--	26 déc 78/AD-R	--	26 déc 78/AD	--	26 déc 78/AD	--	--	--	--	
Tunisie	25 mai 76	30 juil 77	25 mai 76	30 juil 77	25 mai 76	30 juil 77	17 mai 80	29 oct 81	3 avr 82	26 mai 83/R	
Turquie	16 fév 76	6 avr 81	16 fév 76	6 avr 81	16 fév 76	6 avr 81	--	21 fév 83/AD	--	6 nov 86/AD/R	
Yugoslavie	15 sept 76	13 janv 78	15 sept 76	13 janv 78	15 sept 76	13 janv 78	--	--	30 mars 83	21 fév 86	
CEE	13 sept 76	16 mars 78/AP	13 sept 76	16 mars 78/AP	13 sept 76	12 août 81/AP	17 mai 80	7 oct 83/AP	30 mars 83	30 juin 84/AP	
1- Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution											
Adoptée (Barcelone):	16 février 1976										
Entrée en vigueur:	12 février 1978										
2- Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs											
Adoptée (Barcelone):	16 février 1976										
Entrée en vigueur:	12 février 1978										
3- Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique											
Adoptée (Barcelone):	16 février 1976										
Entrée en vigueur:	12 février 1978										
4- Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique											
Adoptée (Athènes):	17 mai 1980										
Entrée en vigueur:	17 juin 1983										
5- Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée											
Adoptée (Genève):	3 avril 1982										
Entrée en vigueur:	23 mars 1986										
Adhésion - AD											
Approbation - AP											
Reservation - R											

Calendar of Meetings as of 1 April 1990

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
1990				
XXIII Meeting of the Inter-Agency Advisory Committee (IAAC) for MED POL	8-11 Jan. Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	UNEP(OCA)/MED WG.11/12
Consultation Meeting on data quality and utilization	12-13 Jan. Athens	UNEP-MEDU/ FAO	L. Jeftic G. Gabrielides	UNEP(OCA)/MED WG 14/1
Meeting of Directors of Regional Centres	17-19 Jan. Athens	UNEP-MEDU	A.Manos I. Dharat	UNEP(OCA)/MED WG.13/2
Expert Meeting for the preparation of workshop on historic settlements	5-6 Feb. Split	PAP/RAC UNESCO (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic	Issued by PAP/RAC
DPCU/UNEP-PAP meeting on EIA	8-9 Feb.or 26-27 Feb. Split	PAP/RAC DPCU (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic	to be issued by PAP/RAC
Training course on Marine Oil Pollution	10-19 Feb. Alexandria	ROCC (UNEP-MEDU)	D. Domovic*	to be issued by Malta Cent.
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 36)	19-20 Feb. Cairo	UNEP-MEDU	A. Manos* I.Dharat*	UNEP/BUR/36/4



Meeting.	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Consultation meeting for the preparation of the X ICSEM/IOC/UNEP Workshop on pollution of the Mediterranean	27-28 Feb. Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	to be issued by MEDU
PAP-Blue Plan expert meeting on methodology of local scenario for Kastella Bay pilot project	February Split	PAP/RAC Blue Plan (UNEP-MEDU)	M. Grenon* I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Expert Meeting on Methodology and Programme for Hazard Assessment and Risk Management for Kastella Bay pilot project	5-6 Mar. Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic	to be issued by PAP/RAC
Consultation Meeting on measures related to organophosphorus compounds	7-8 Mar. Athens	FAO UNEP-MEDU	G. Gabrielides L. Jettic	FIR/MEDPOL/ ROP/1
Training course of Maltese experts on water resources management	5-17 Mar. Valetta	PAP/RAC Maltese authorities	J. Margeta*	to be issued by PAP/RAC
Training course on sewage treatment plants for big Mediterranean cities	19-28 Mar. Marseille	PAP/RAC City of Marseille (UNEP-MEDU)	S. Tedeschi*	to be issued by PAP/RAC

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer Travel marked with *	Report Status
International Conference on Marine Eutrophication	21-24 Mar. Bologna	Regione Emilia-Romagna (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides* F.S.Civili*	to be issued by Regione Emilia-Romagna
Expert Meeting on GIS sea-land interactive model	March Split	PAP/RAC GRID (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Training course on Environmental Approach to Energy Planning (pilot projects for Kastella and Rhodes)	2-6 April Split	PAP/RAC	A. Pavasovic	to be issued by PAP/RAC
Training course on operation and maintenance of liquid waste treatment plants in Mediterranean conditions	9-18 April Sophia Antipolis	CEFRIGE PAP/RAC	S. Tedeschi*	to be issued by PAP/RAC
International organotin Symposium	17-20 Apr. Monaco	IAEA/ICSEM (FAO/WHO/ UNEP-MEDU)	L. Mee G.Gabrielides*	to be issued by IAEA
Intercalibration and training workshop on determination of organotin compounds	17-21 Apr. Monaco	IAEA (FAO/ UNEP-MEDU)	L. Mee G.Gabrielides*	to be issued by IAEA

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Expert Meeting to formulate programme of Izmir Bay preliminary study	April Split	PAP/RAC Metropolitan Municipality of Izmir (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Orientation course on GIS for 8 trainees (CAMPs Rhodes, Izmir, Syria and Tunisia)	April Split (Tentative)	PAP/RAC GRID (UNEP-MEDU)	I. Trumbic A. Burril*	to be issued by PAP/RAC
Consultation on N.G.O.s	2-3 May Athens	UNEP-MEDU	A. Manos I. Dharat	to be issued by MEDU
Expert Group on Offshore Protocol	7-11 May Athens	UNEP-MEDU IJO	A. Manos I. Dharat	to be issued by MEDU
Training course on the environmental approach to planning and designing of sewage treatment plants in large Mediterranean coastal cities	9-17 May Marseille	PAP/RAC City of Marseille (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic*	to be issued by PAP/RAC
Training Course on Harmful Substances MEDIPOL (90)	14-20 May Malta or Brest	Malta Centre (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos	to be issued Malta Centre

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Joint Meeting of the Scientific and Technical Committee and the Socio-Economic Committee	28 May-1 June Athens	UNEP-MEDU	A. Manos L. Jeftic I. Dharat F S. Civili	to be issued by MEDU
Workshop on Environmental Guidelines for municipal waste water reuse in the Mediterranean Region	10-13 June Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic I. Dharat*	to be issued by PAP/PAC
Workshop on carrying capacity for tourist complexes	7-8 June Paris	PAP/RAC IEO/WTO (UNEP-MEDU)	J. Dragicevic*	to be issued by IEO/WTO
Consultation Meeting on assessment of pollution by chemical elements and their compounds listed in item 1 of Annex II of the LIS Protocol	12-14 June Athens	FAO/IAEA (UNEP-MEDU)	G. Gabrielides	to be issued by FAO
Consultation on guidelines for Monitoring of land-based marine pollution sources	28-30 June Istanbul (Tentative)	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba*	to be issued by WHO
Workshop on endangered Mediterranean marine plants	June Tunis	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	Haj Ali I. Dharat*	to be issued by SPA/RAC

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Training workshop on the statistical treatment and interpretation of marine community data	26 Jun-6 Jul. Split	FAO/IOC/ (UNEP/MEDU)	G.Gabrielides*	to be issued by FAO
Training course on protection of Mediterranean Turtles	July Cyprus	SPA/RAC	Haj Ali*	to be issued by SPA/RAC
Intercalibration and training course on determination of microbiological pollution	3-8 Sept. Malta	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba*	to be issued by WHO
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 37)	6-7 Sept. Rome	UNEP-MEDU	A. Manos* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Consultation meeting on environmental transformation of chemical contaminants	24-28 Sept. La Spezia	FAO (IAEA/ UNEP-MEDU)	G. Gabrielides* L. Mee*	to be issued by FAO
Regional Seminar on Liabilities and Compensation	8-12 Oct. Malta	Malta Centre (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos I. Dharat*	to be issued by Malta Centre
XXXII ICSEM Meeting	15-20 Oct. Perpignan	UNEP-MEDU	L. Jeftic* F.S. Civili*	to be issued by ICSEM

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Consultation Meeting on updated survey on pollution from Land-based sources (MED X-his)	29 Oct.-2 Nov. Athens (tentative)	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba	to be issued by WHO
Consultation Meeting on assessment of pollution by herbicides and fungicides	30 Oct-1 Nov. Monaco	IAEA/FAO (UNEP-MEDU)	L. Mee G.Gabrielides*	to be issued by IAEA
Workshop on transport and dispersion of pollutants in the sea	12-16 Nov. Athens	IOC (UNEP-MEDU)	A.Bousoulengas*	to be issued by IOC
Consultation meeting on MEDPOL data processing programme	12-16 Nov. Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic A. Aksel	to be issued by MEDU

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
1991				
XXIV Meeting of the Inter-Agency Advisory Committee (IAAC)	14-18 Jan. Rome	UNEP-MEDU	L. Jeftic* F.S. Civili*	to be issued by MEDU
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 38)	March Brussels	UNEP-MEDU	A.Manos* I.Dharat*	to be issued by MEDU
Workshop on evaluation of airborne pollution measurements	April France	WMO (UNEP-MEDU)	A. Soudine*	to be issued by WMO
Training Seminar on coastal prospective	May Sophia Antipolis (Tentative)	BP/RAC (UNEP-MEDU)	M. Batisse I. Dharat*	to be issued by BP
Joint Meeting of the Scientific and Technical Committee and the Socio- Economic Committee	May Athens	UNEP-MEDU	A. Manos L. Jeftic I. Dharat F.S. Civili	to be issued by MEDU
Workshop on effects of pollutants on marine organisms, communities and ecosystems	May Malta	FAO (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	to be issued by FAO

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Workshop on guidelines and reference method on sample work-up for organic contaminants analysis	May Monaco	IAEA	L.Mee	to be issued by IAEA
Training workshop on statistical treatment and interpretation of marine community data	June Alexandria	FAO/IOC (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	to be issued by FAO
Consultation Meeting on guidelines on data quality assurance	September Monaco	IAEA (UNEP-MEDU)	L. Mee	to be issued by IAEA
Intercalibration and training course on determination of microbiological pollution	September Morocco	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba*	to be issued by WHO
Conference of Plenipotentiaries on Offshore Protocol	Sept/Oct. Athens	UNEP-MEDU	A. Manos I.Dharat	to be issued by MEDU
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 39)	October Athens/Cairo (Tentative)	UNEP-MEDU	A. Manos I.Dharat	to be issued by MEDU



Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Seventh Ordinary Meeting of the Contracting Parties to the Convention for the the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution and its related Protocols	8-11 October Cairo	UNEP-MEDU	A. Manos* L. Jeftic* I. Dharat* F S Civili*	to be issued by MEDU
Consultation meeting on the evaluation of monitoring programmes	October Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	to be issued by MEDU
Consultation Meeting on pollutants from land- sources in the Mediterranean	29 Oct-2 Nov. Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba	to be issued by WHO
Consultation Meeting on MEDPOL data processing programme and guidance for future work	November Monaco	UNEP-MEDU	L. Jeftic* A. Aksel*	to be issued by MEDU
Consultation Meeting on health effects of chemical contaminants in Mediterranean seafood	November Padova (Tentative)	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba*	to be issued by WHO